

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle apparaît constituer un sinistre imminent au sens de la loi;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Est mis en œuvre le Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol, établi par le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003, au bénéfice de la propriétaire de la résidence principale sise au 763, chemin Sheldon, dans le Canton de Stanstead, situé dans la circonscription électorale d'Orford.

Québec, le 25 novembre 2004

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES CHAGNON

43483

A.M., 2004

Arrêté du ministre de la Sécurité publique en date du 25 novembre 2004

CONCERNANT un nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres qui a été mis en œuvre relativement aux pluies abondantes survenues les 9 et 10 septembre 2004 dans plusieurs municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté du 10 septembre 2004 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres afin d'aider les particuliers, les entreprises, les organismes et les municipalités qui ont subi des préjudices en raison des pluies abondantes survenues les 9 et 10 septembre 2004, dans plusieurs municipalités du Québec;

VU l'annexe jointe à cet arrêté qui énumère les municipalités affectées par ces pluies abondantes pouvant bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 par lequel le ministre a élargi le territoire d'application de ce programme pour comprendre 45 nouvelles municipalités;

VU l'arrêté du 17 octobre 2004 par lequel le ministre a élargi de nouveau le territoire d'application de ce programme pour comprendre douze nouvelles municipalités;

VU l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) qui permet au ministre responsable de l'application d'un programme d'élargir au besoin le territoire concerné;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cabano ainsi que les municipalités de Chelsea et de Sainte-Anne-de-la-Pérade, qui n'ont pas été désignées aux arrêtés susmentionnés, ont relevé des dommages causés par des pluies abondantes survenues les 9 et 10 septembre 2004 sur leur territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités ainsi qu'à leurs citoyens de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIT:

Est élargi de nouveau le territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres, qui a été mis en œuvre le 10 septembre 2004 relativement aux pluies abondantes survenues les 9 et 10 septembre 2004, afin de comprendre la Ville de Cabano ainsi que les municipalités de Chelsea et de Sainte-Anne-de-la-Pérade, situées respectivement dans les circonscriptions électorales de Kamouraska-Témiscouata, de Gatineau et de Champlain.

Québec, le 25 novembre 2004

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES CHAGNON

43487

A.M., 2004

Arrêté numéro AM 2004-051 du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs en date du 30 novembre 2004

CONCERNANT la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière de terrains pour les fins de projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels

LE MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS,

VU l'article 17 de la Loi sur les mines (L.R.Q., c. M-13.1) prévoyant que cette loi vise à favoriser la prospection, la recherche, l'exploration et l'exploitation des substances minérales et des réservoirs souterrains, et ce, en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire;

VU le paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 304 de la Loi sur les mines suivant lequel le ministre peut, par arrêté, soustraire au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière tout terrain contenant des substances minérales qui font partie du domaine de l'État et nécessaire à tout objet qu'il juge d'intérêt public, notamment au classement en tant qu'écosystème forestier exceptionnel selon l'article 24.4 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1);

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt public de soustraire au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière des terrains pour les fins des projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels suivants : Forêt rare de la Montagne-du-Bleuet, Forêt rare du Lac-Demerest, Forêt ancienne du Lac-des-Neiges, Forêt rare du Ruisseau-Watering, Forêt rare de la Rivière-Meadow, Forêt rare de la Rivière-Madawaska, Forêt rare du Gros-Ruisseau-de-la-Chute, Forêt rare du Lac-Vallet, Forêt refuge de la Colline-Makasti, Forêt ancienne de Sault-au-Cochon, Forêt rare du Ruisseau-Couillard, Forêt ancienne du Lac-Larry, Forêt ancienne du Lac-Leblanc, Forêt ancienne du Lac-Béluga, Forêt ancienne du Lac-Lennart-Von Post, Forêt ancienne du Lac-Auger, Forêt ancienne du Lac-des-Chicoutés, Forêt ancienne de la Rivière-Angers, Forêt ancienne de la Rivière-de-Mont-Louis, Forêt ancienne de la Rivière-Bonaventure-Ouest, Forêt ancienne de la Petite-Rivière-Cascapédia, Forêt refuge de la Rivière-Kazabazua, Forêt refuge du Rocher-à-l'Oiseau, Forêt refuge de la Baie-Noire, Forêt refuge du Ruisseau-aux-Cailloux, Forêt ancienne du Lac-Émilie, Forêt ancienne de la Rivière-Mistaouac, Forêt ancienne du Lac-Tremblay, Forêt ancienne du Lac-Tournemine, Forêt ancienne du Lac-Blanot, Forêt refuge du Mont-Martin, Forêt refuge du Lac-Fresavy, Forêt refuge de l'Anse-Pleureuse, Forêt refuge du Lac-Hunter, Forêt ancienne du Ruisseau-Mourier, Forêt ancienne de la Rivière-Reboul, Forêt ancienne du Ruisseau-Matte et Forêt refuge du Mont-de-Davidson;

VU le dernier alinéa de l'article 304 de la Loi sur les mines suivant lequel un arrêté ministériel entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date ultérieure qui y est indiquée;

VU l'article 382 de cette loi suivant lequel le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs est chargé de l'application de la Loi sur les mines;

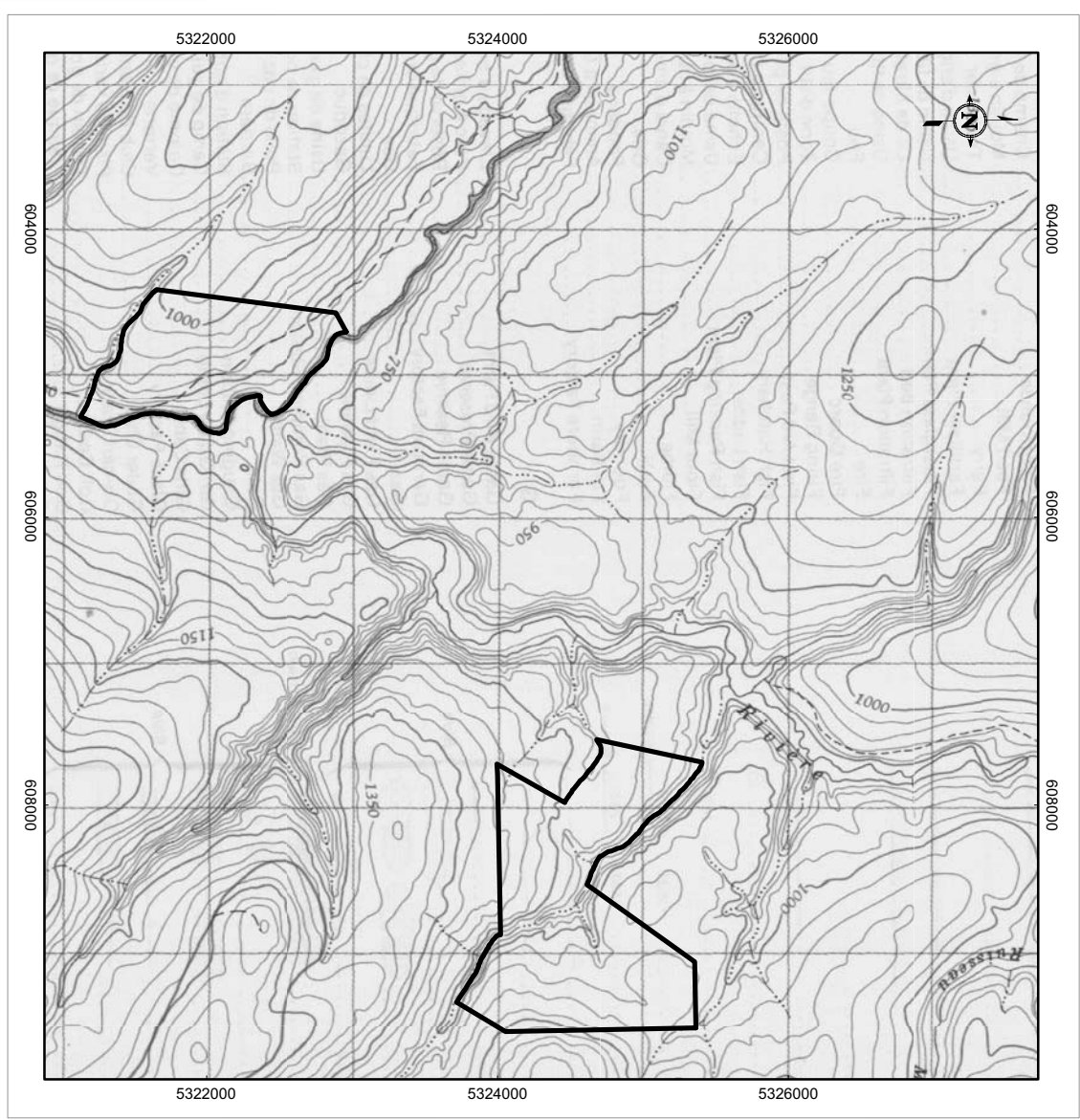
ARRÊTE CE QUI SUIT :

Soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière, pour les fins de projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels, des terrains identifiés sur les feuillets S.N.R.C. 12L/09, 21E/09, 21M/02, 21M/06, 21N/08, 21N/09, 22A/05, 22A/06, 22A/07, 22A/11, 22A/13, 22A/15, 22B/04, 22B/08, 22F/01, 22H/03, 22H/04, 22H/16, 22J/03, 22J/06, 22J/12, 22K/01, 22L/04, 22L/05, 22M/05, 31F/15, 31F/16, 31G/13, 31J/05, 31J/13, 31K/03, 32D/02, 32E/10, 32E/11 et 32I/15, et dont les périmètres sont définis et représentés sur des plans préparés en date du 14 mai 2004 et déposés aux archives de la Direction du développement minéral, dont copie est annexée au présent arrêté;

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 30 novembre 2004

*Le ministre des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs,*
SAM HAMAD



Soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt rare de la Montagne-du-Bleuet

Territoire visé par la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



Projection UTM NAD 83, Zone 19 (feuille 22B04)


Sources :
Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministre des Ressources naturelles. Tous droits réservés



Une réalisation de :
Direction du développement minier
14 mai 2004

Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

**Écosystème forestier exceptionnel
Forêt rare du Lac-Demerest**

 Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km

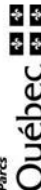


Projection UTM NAD 83, Zone 18 (feuille(s) 31U13)

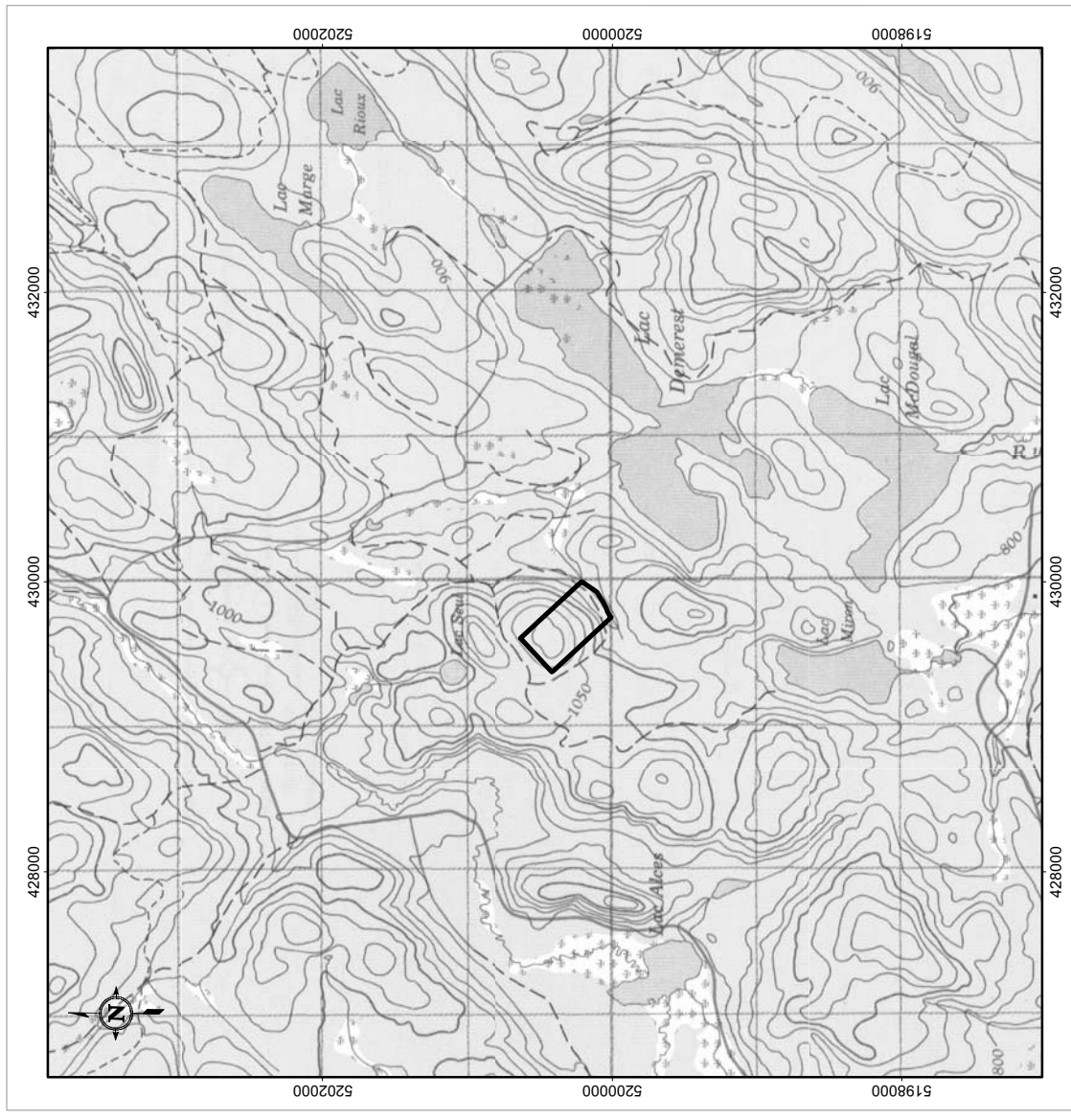
Sources :

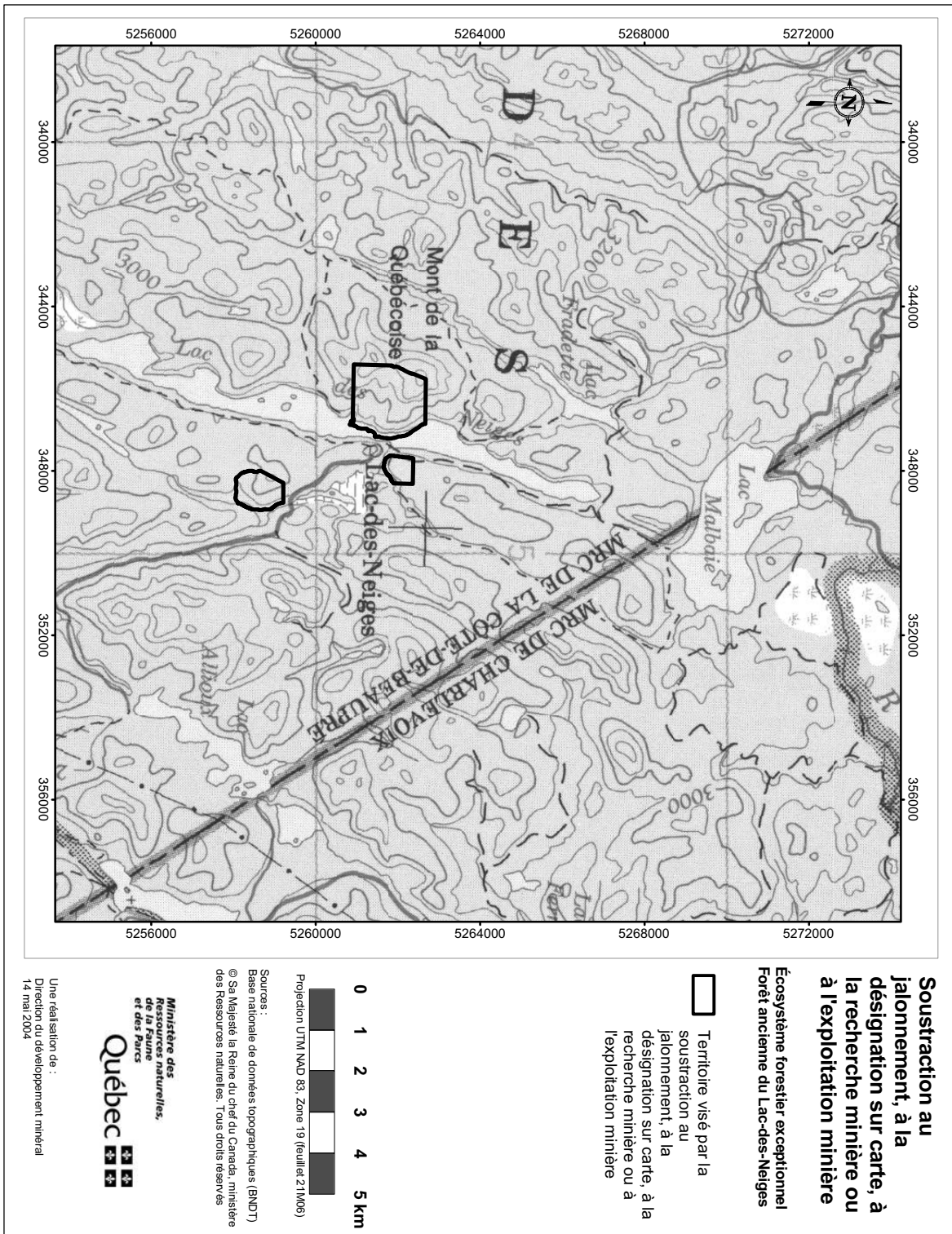
Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés

**Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs**



Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004





Soustraction au jalonement sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt rare du Ruisseau-Watering

□ Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



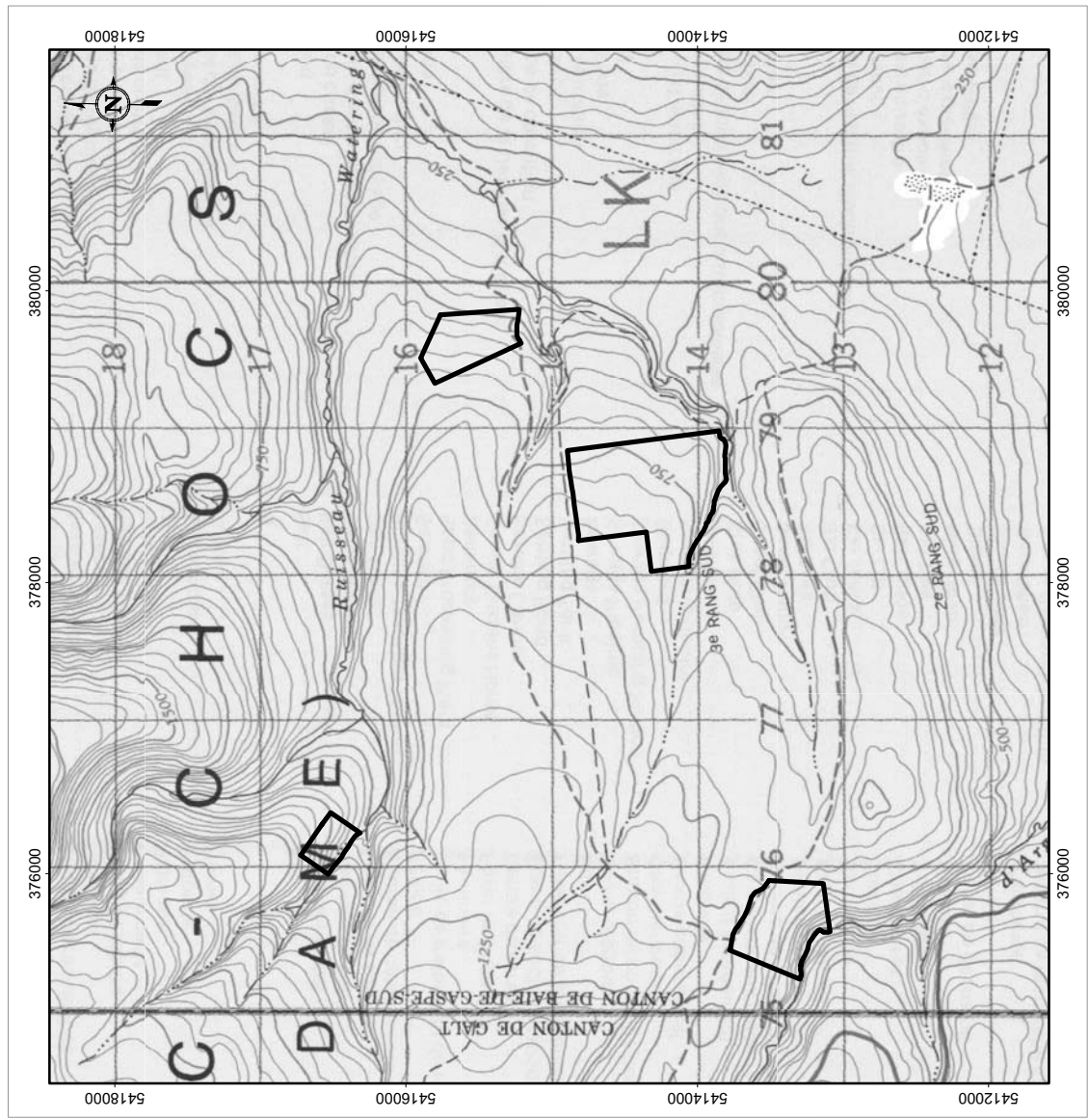
Projection UTM NAD 83, Zone 20 (feuille(s) 22A15)

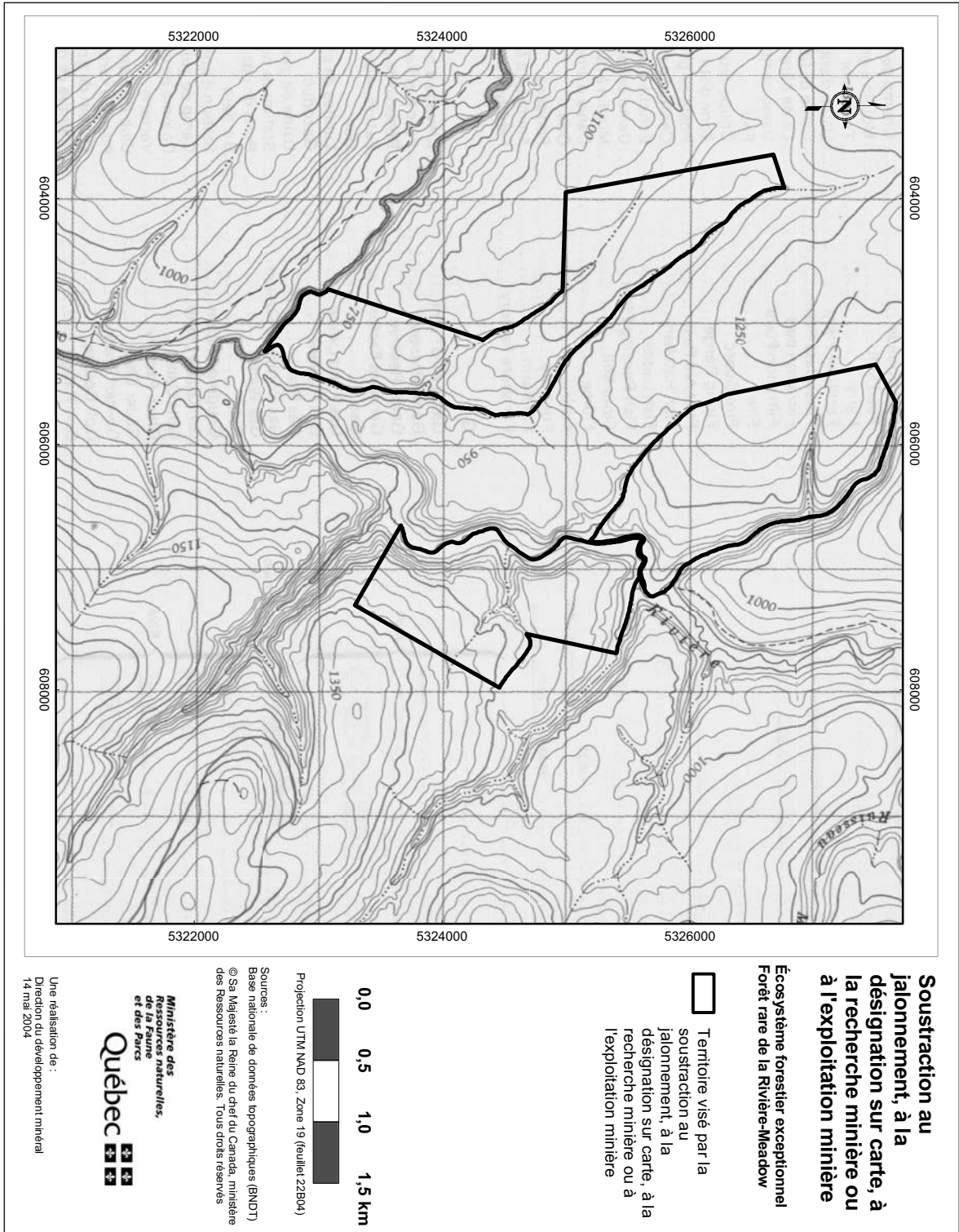
Sources :

Bases nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés



Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004





Soustraction au jalonement sur carte, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt rare de la Rivière-Madawaska

□ Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0 1 2 3 km

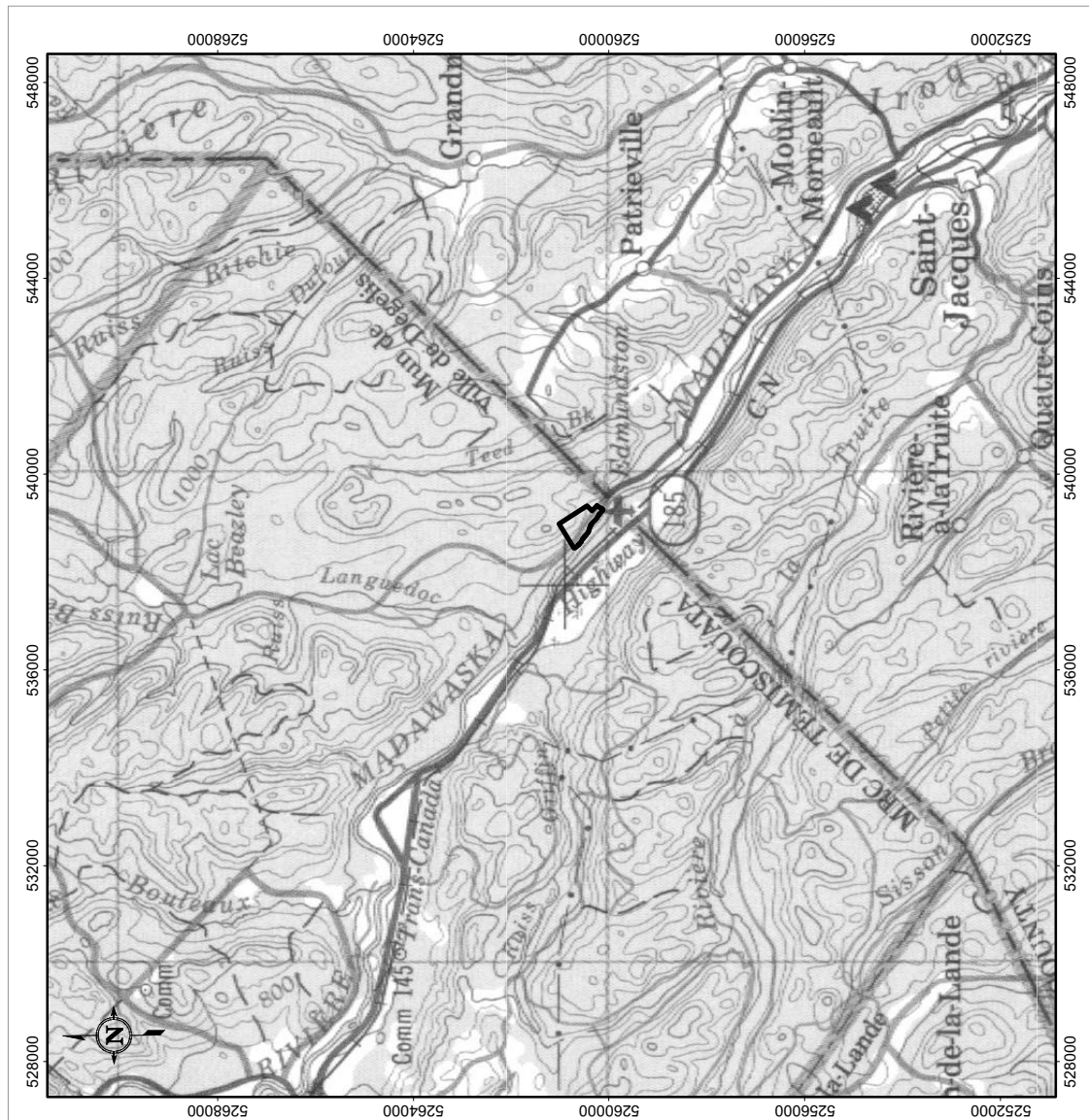


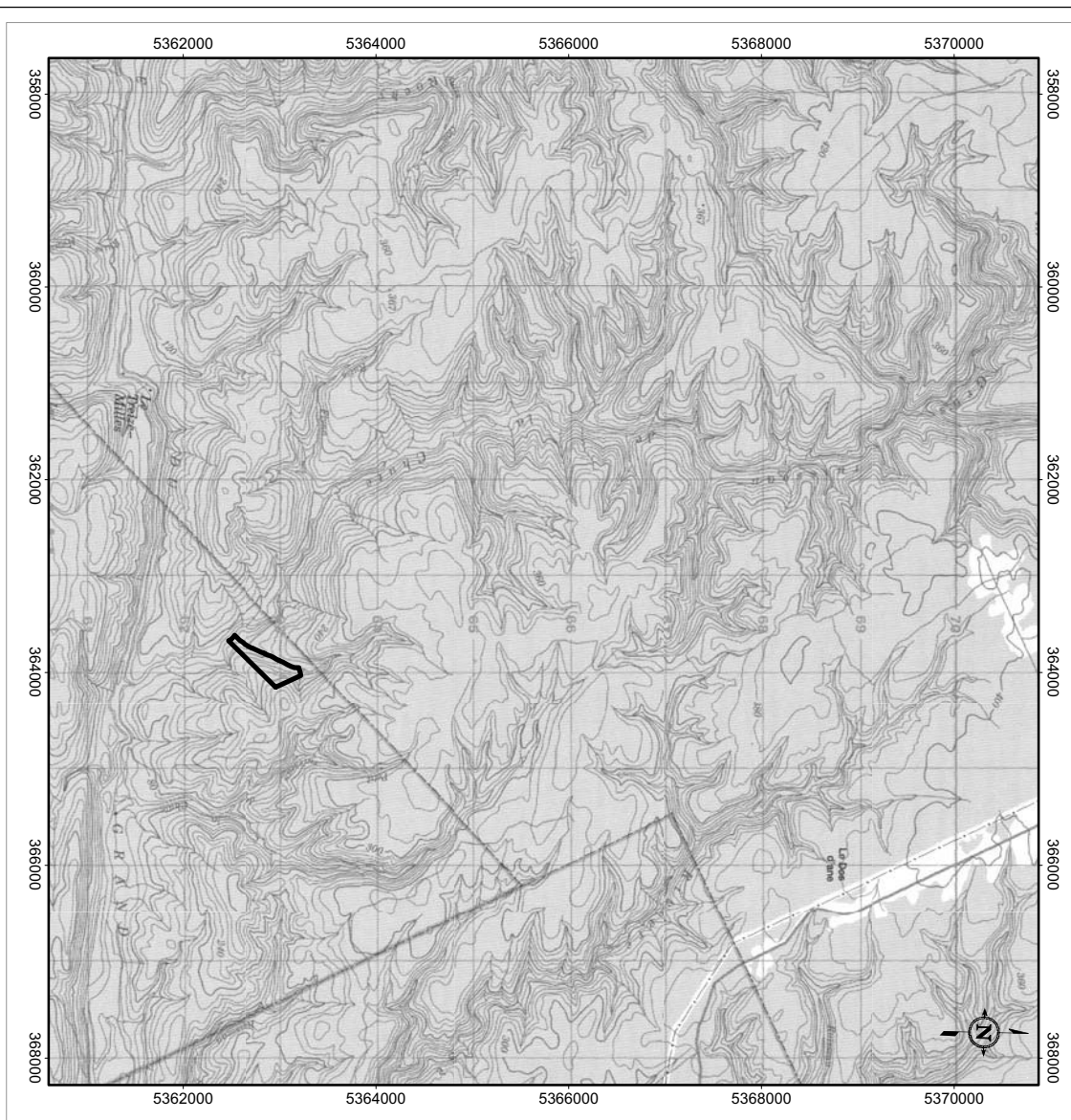
Projection UTM NAD 83, Zone 19 (feuille 21N08)

Sources :
Bases nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés




Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004





**Soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à
la recherche minière ou
à l'exploitation minière**

**Écosystème forestier exceptionnel
Forêt rare du
Gros-Ruisseau-de-la-Chute**

 Territoire visé par la
soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à la
recherche minière ou à
l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



Projection UTM NAD 83, Zone 20 (feuille 22A07)

Sources :
Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère
des Ressources naturelles. Tous droits réservés

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec 

Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004

Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt rare du Lac-Vallet



Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km

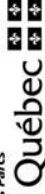


Projection UTM NAD 83, Zone 17 (feuille: 32D02)

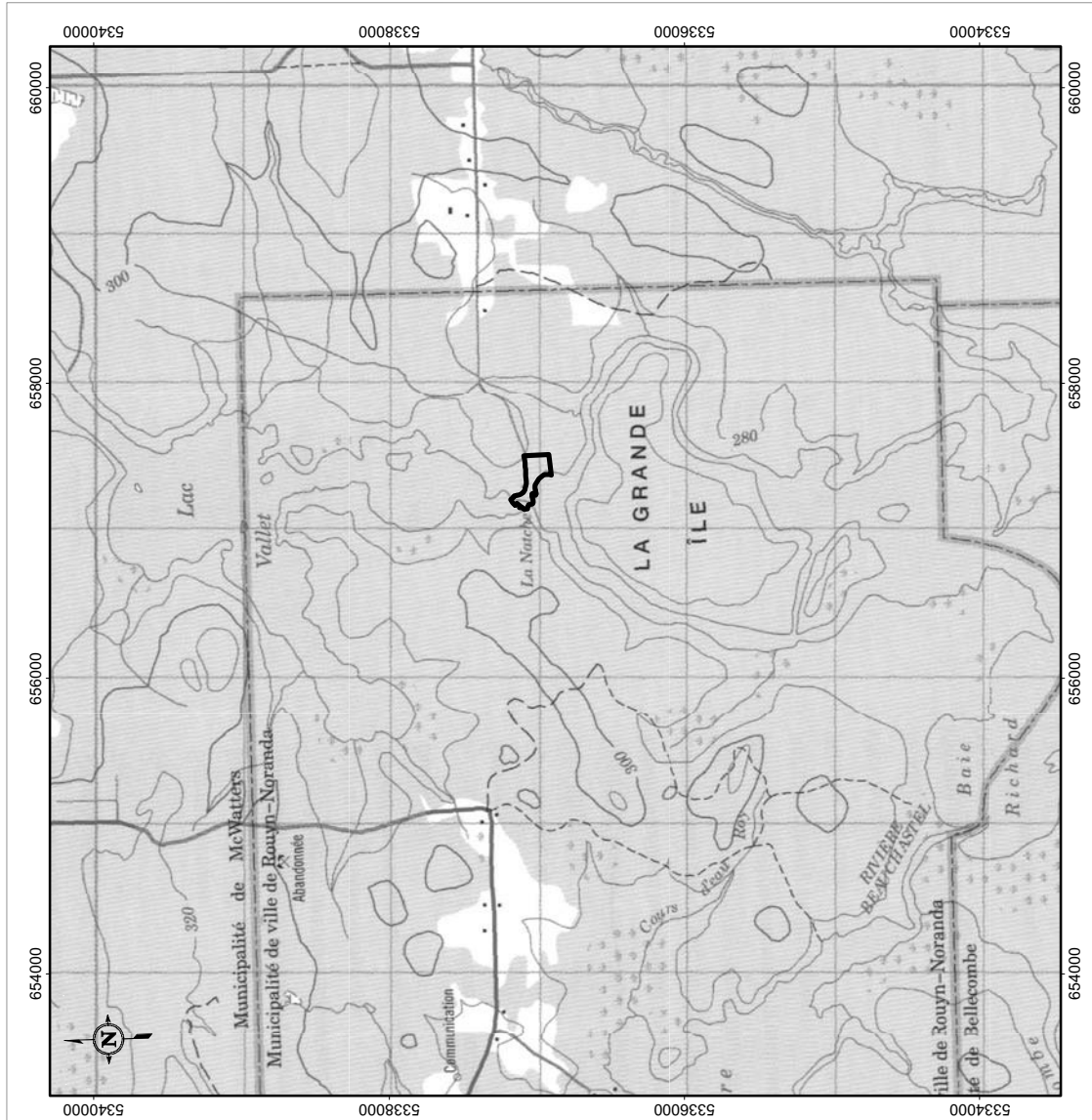
Sources :

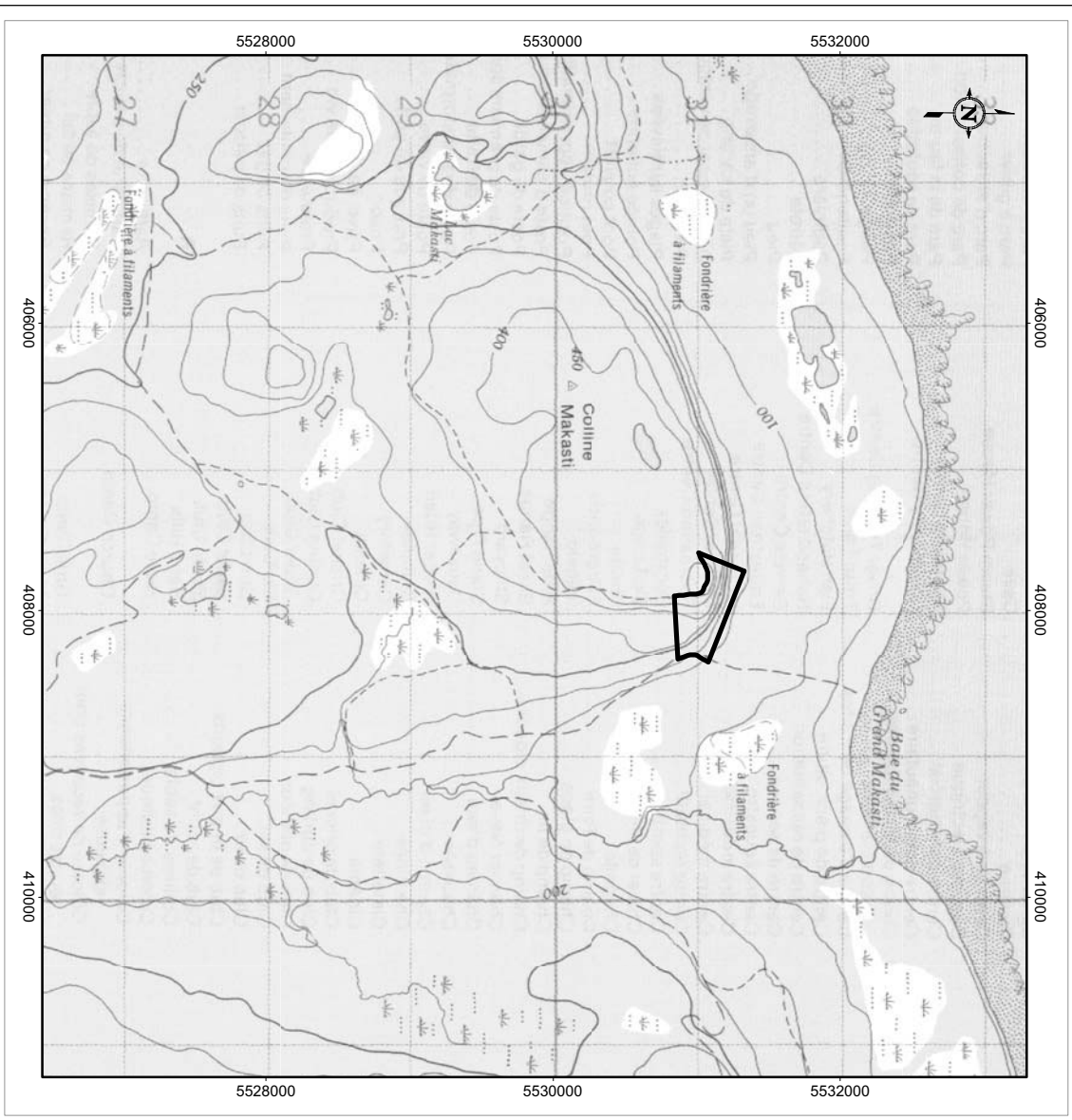
Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs



Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004





Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt refuge de la Colline-Makasi

□ Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km

Projection UTM/NAD 83, Zone 20 (feuille 22H16)

Sources :
Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministre des Ressources naturelles. Tous droits réservés



Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004

Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne de Sault-au-Cochon

□ Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0.0 0.5 1.0 1.5 km



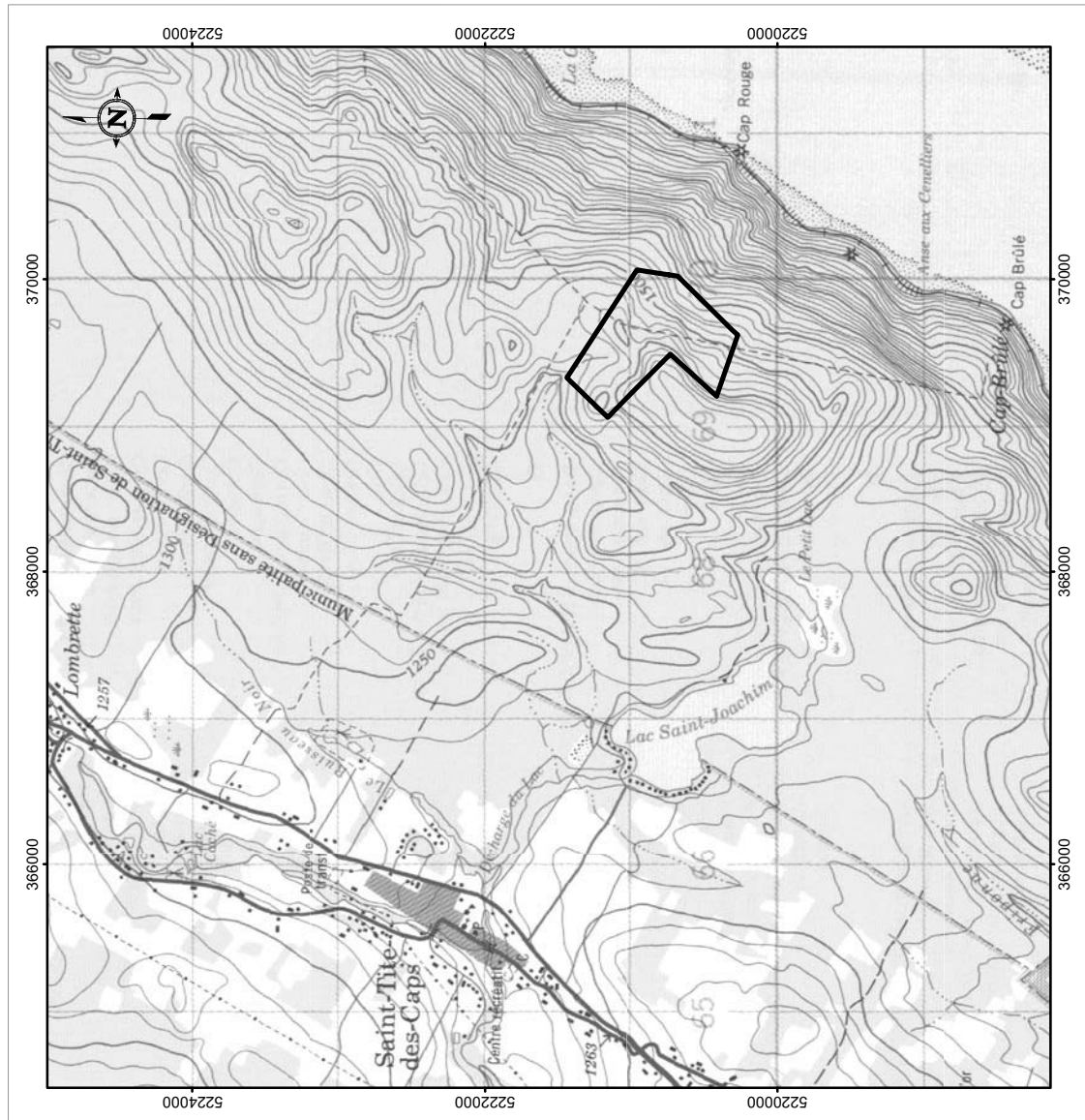
Projection UTM NAD 83, Zone 19 (feuille 21M02)

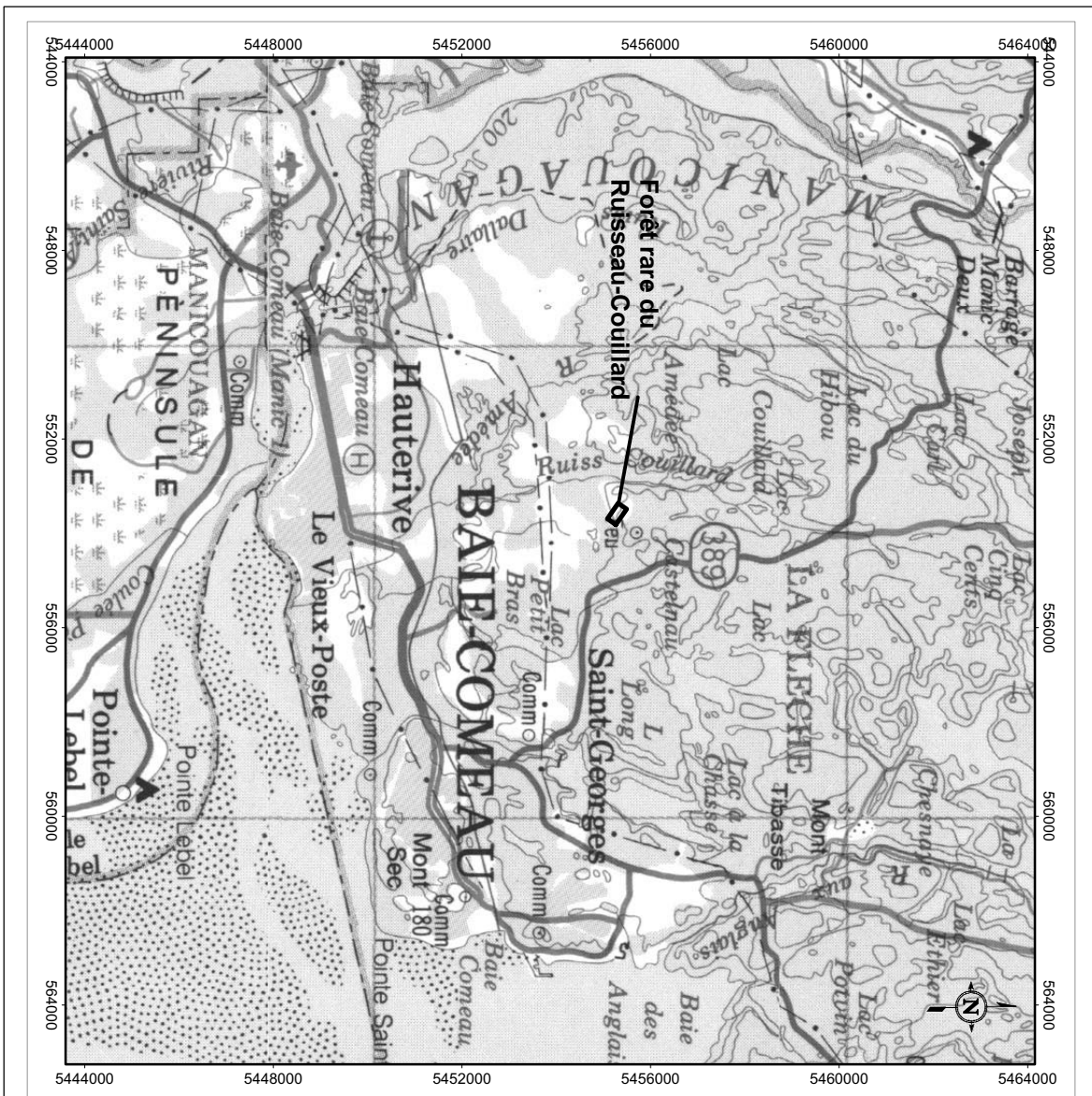
Sources :

Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés




Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004





Soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Ecosystème forestier exceptionnel
Forêt rare du Ruisseau-Couillard

 Territoire visé par la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0 1 2 3 km

Projection: UTM NAD 83, Zone 19 (feuille: 22701)


Sources :
Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministre des Ressources naturelles. Tous droits réservés




Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004

Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

**Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne du Lac-Larry**

 Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0 1 2 3 km

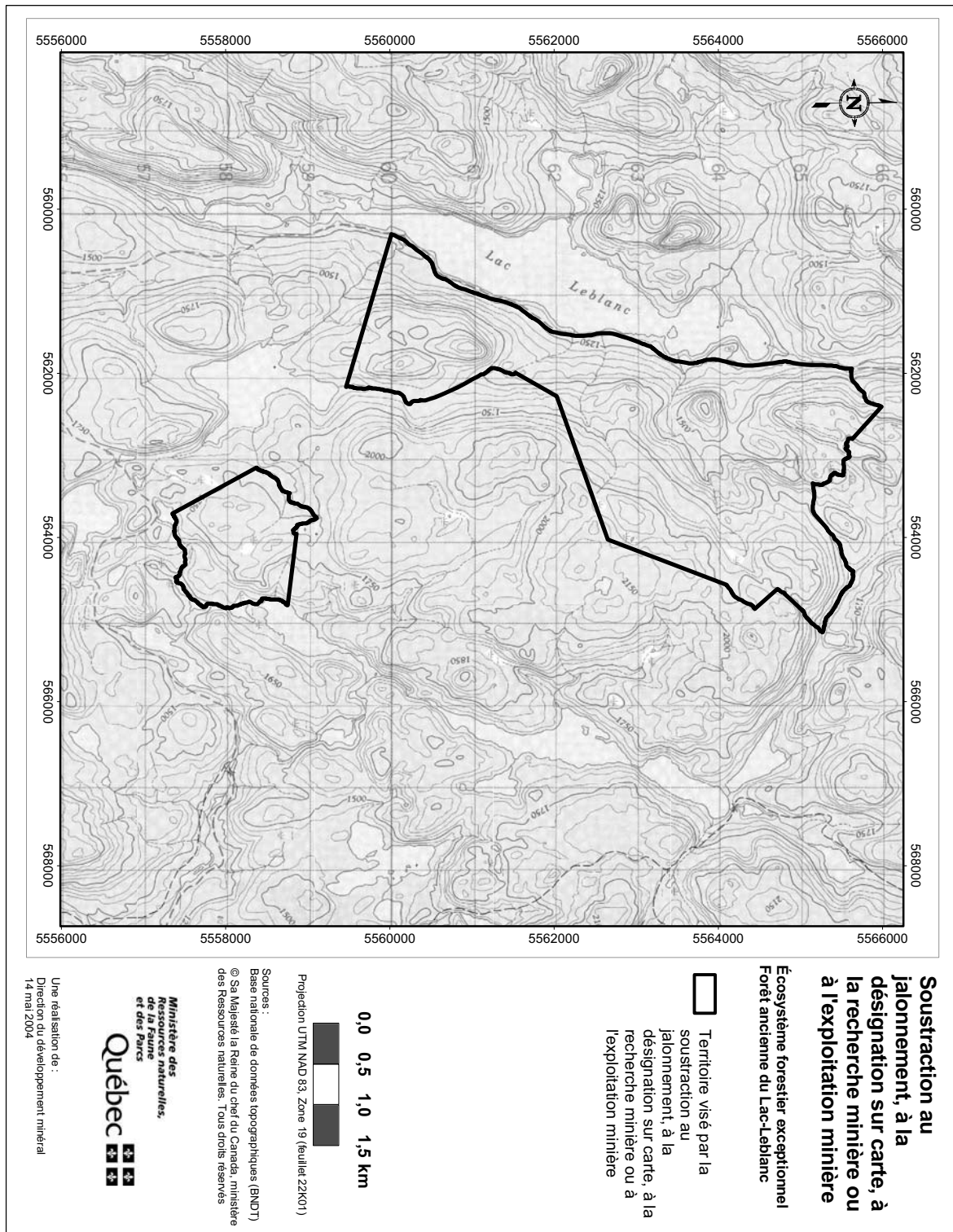

Projection UTM NAD 83, Zone 19
(feuille(s) 22.03/22.06)

Sources :
Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés




Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004





Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne du Lac-Béluja

 Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km

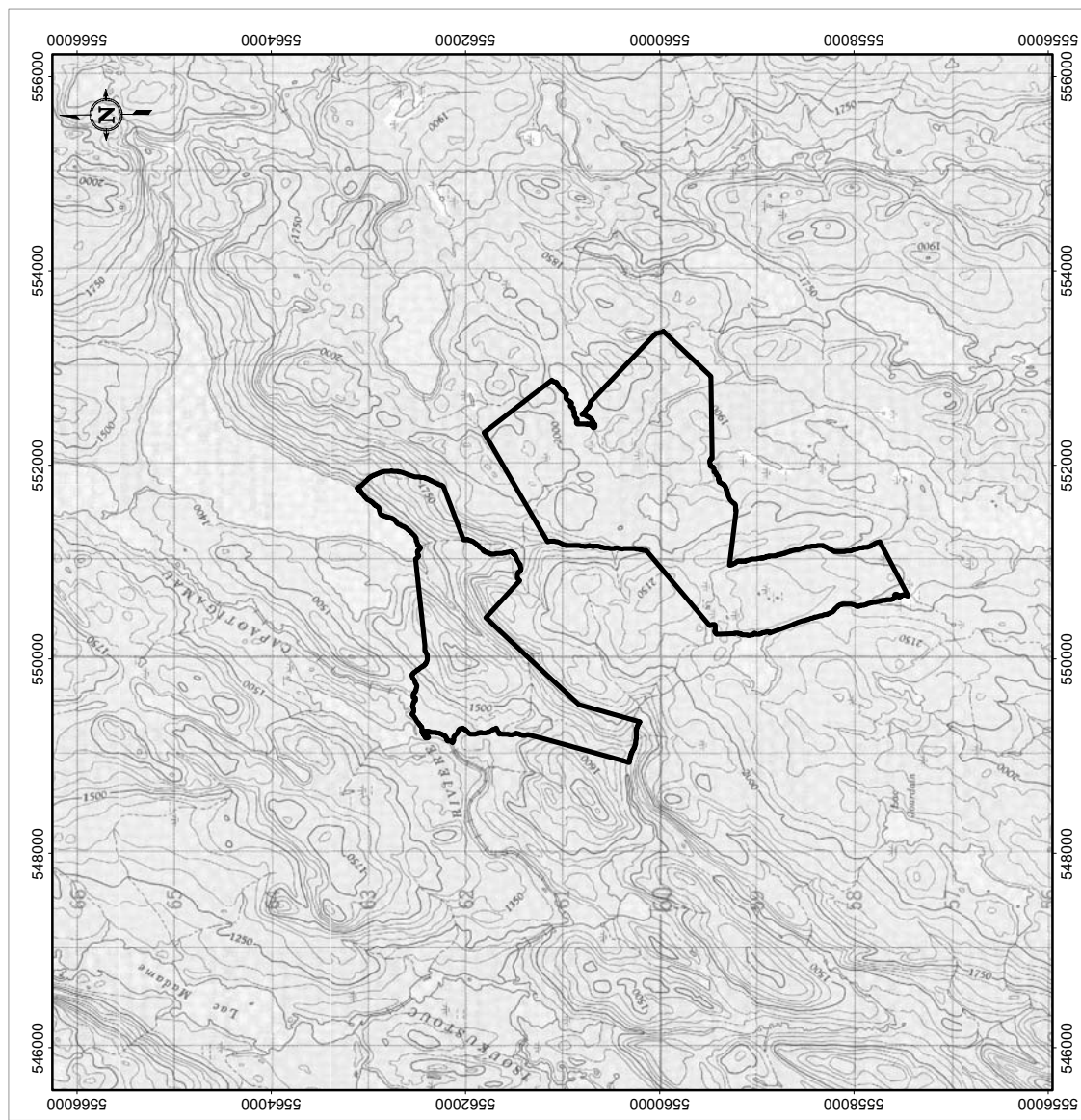


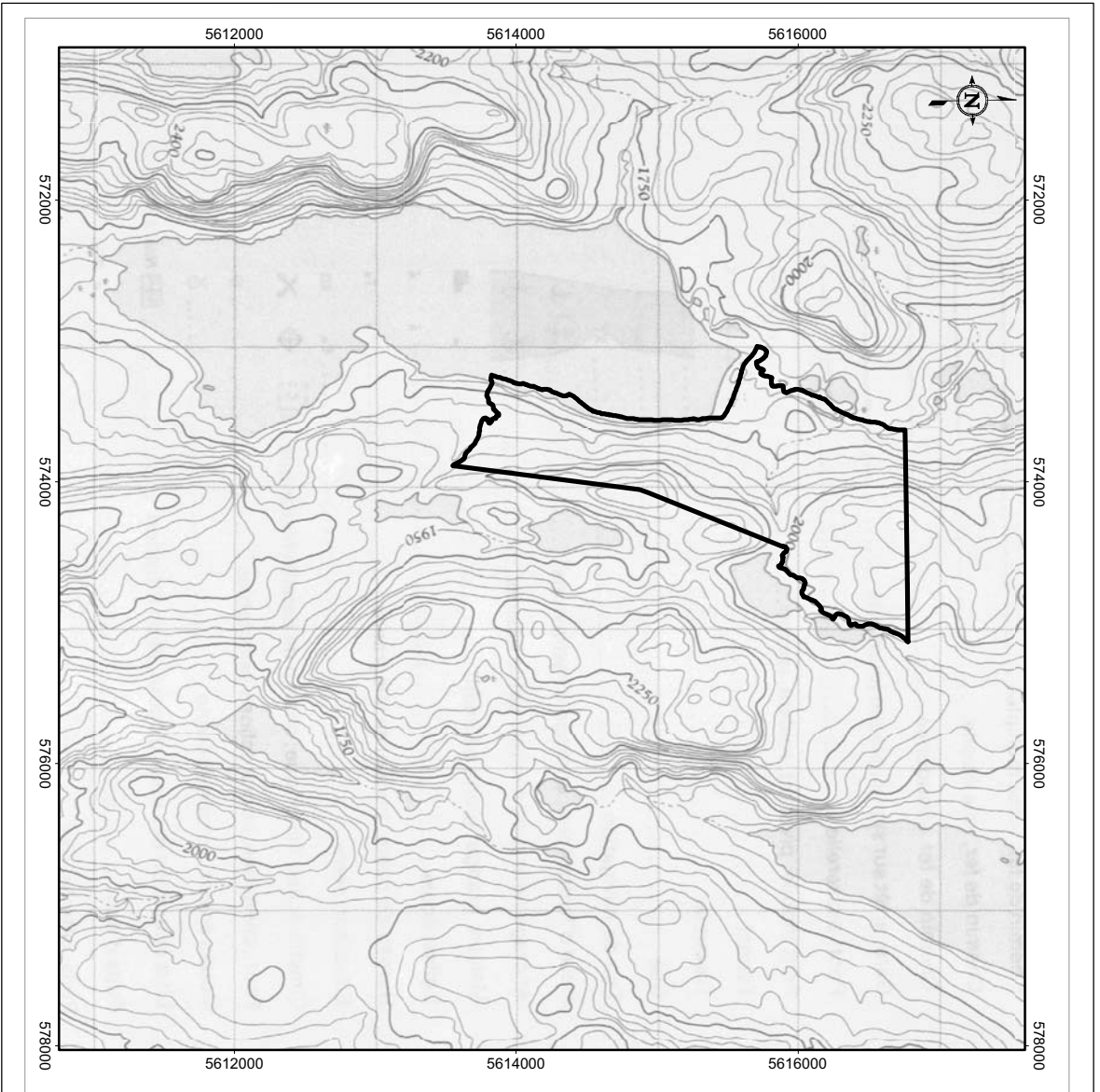
Projection UTM NAD 83, Zone 19 (feuillelet 22K01)

Sources :
Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés



Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004





Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

**Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne du
Lac-Lemarr-Von Post**

- Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



Projection UTM, NAD 83, Zone 19 (feuille 22J12)

Sources :
Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés



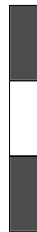
Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004

Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne du Lac-Auger

□ Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



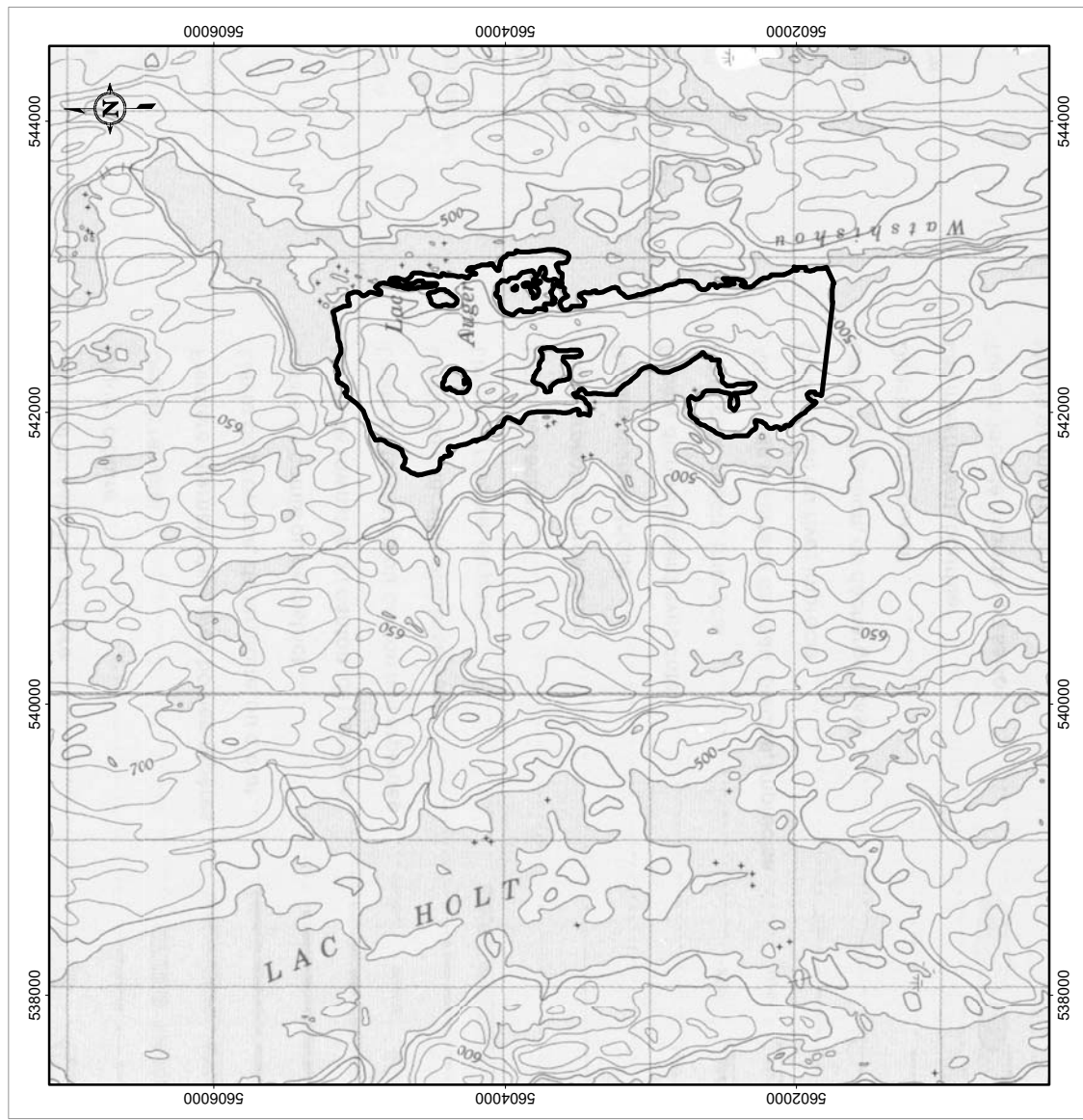
Projection UTM NAD 83, Zone 20 (feuillelet 12L09)

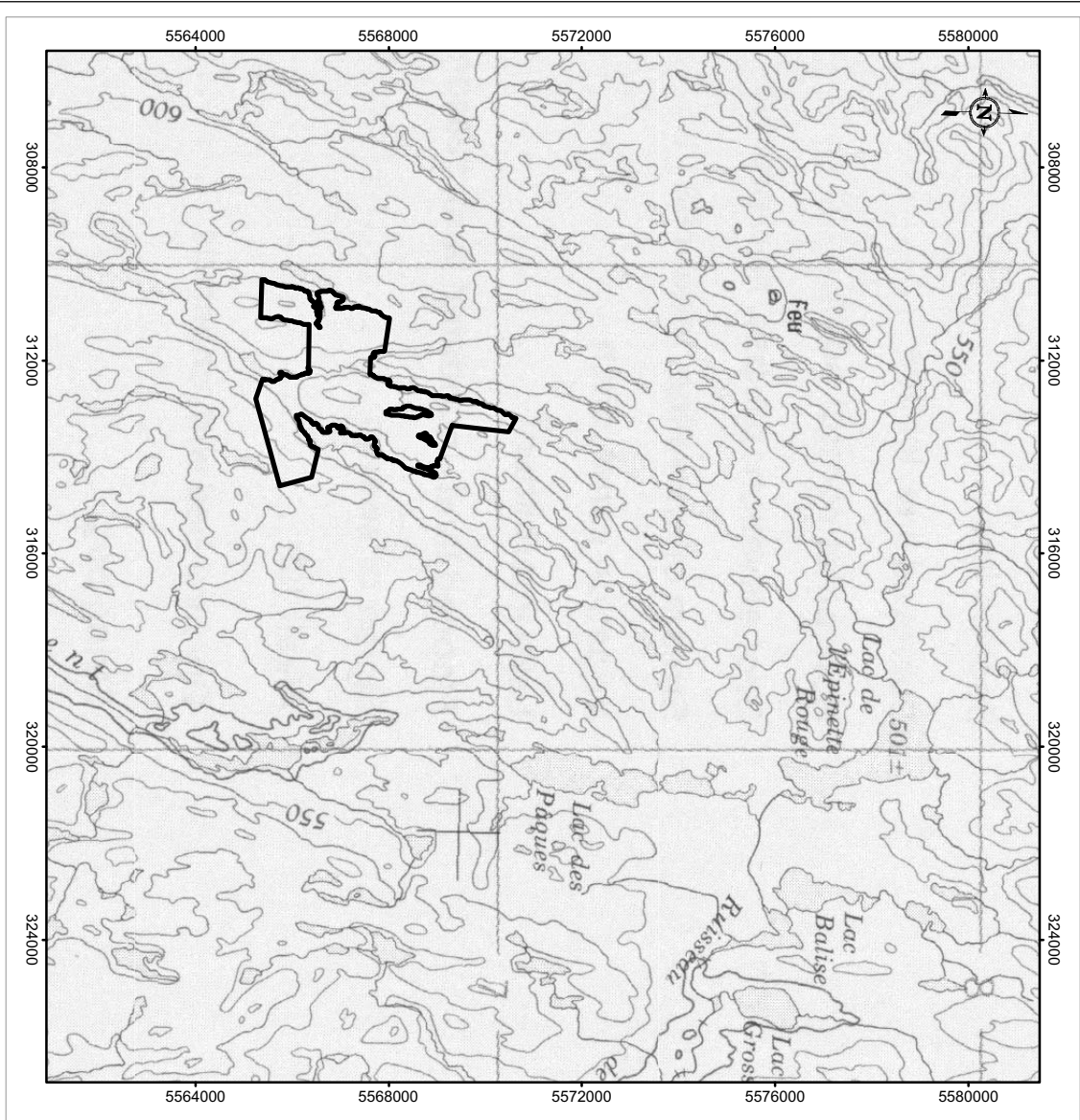
Sources :

Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés




Une réalisation de :
Direction du développement minier
14 mai 2004





**Soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à
la recherche minière ou
à l'exploitation minière**

**Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne du Lac-des-Chicoutés**

 Territoire visé par la
soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à la
recherche minière ou à
l'exploitation minière

0 1 2 3 4 5 km



Projection UTM/NAD 83, Zone 19
(feuilles 22L04/22L05)

Sources :
Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère
des Ressources naturelles. Tous droits réservés


Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs



Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004

Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne de la Rivière-Angers

 Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km

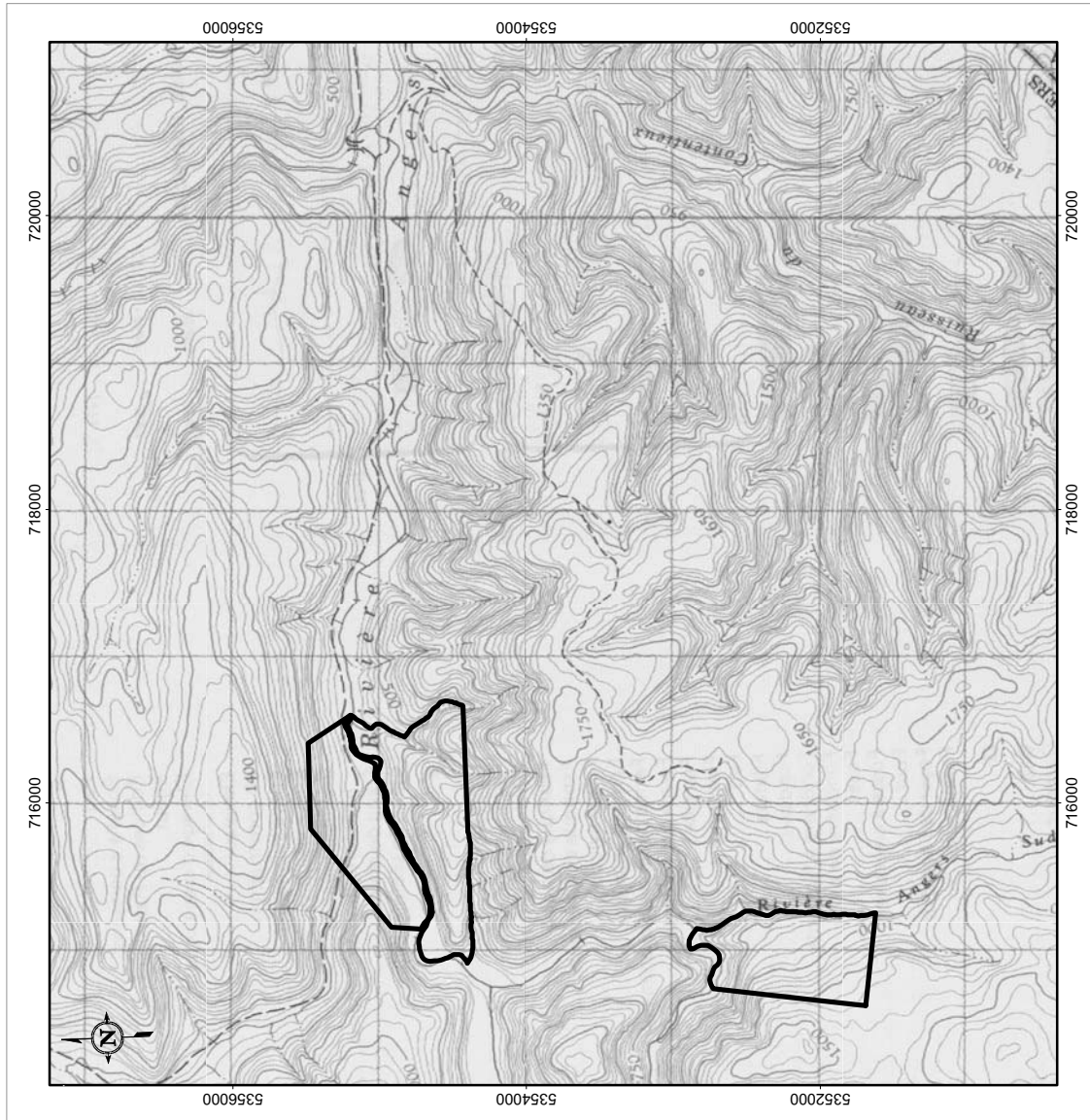


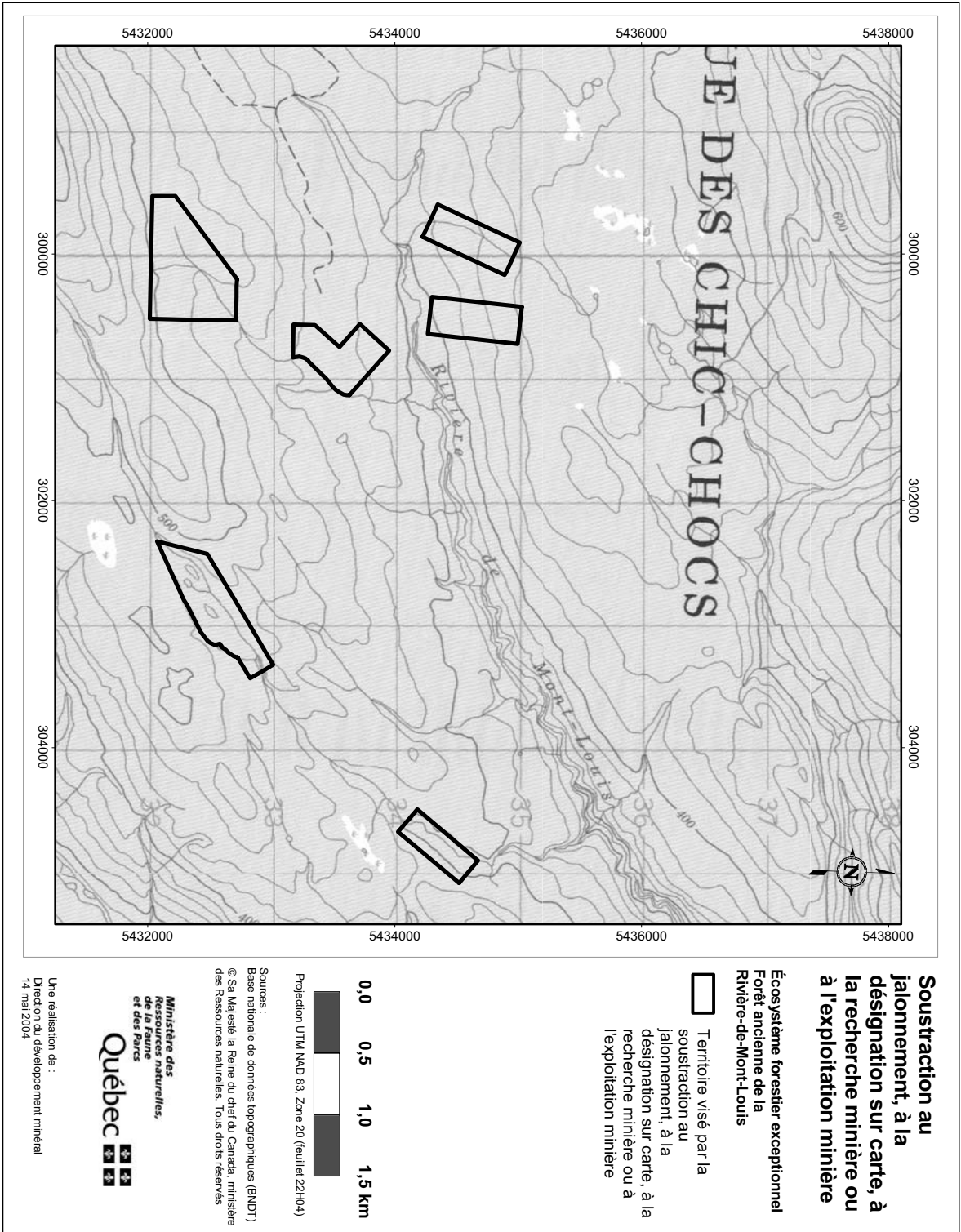
Projection UTMNAD 83, Zone 19 (feuille 22B08)

Sources :
Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés



Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004





Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne de la
Rivière-Bonaventure-Ouest



Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



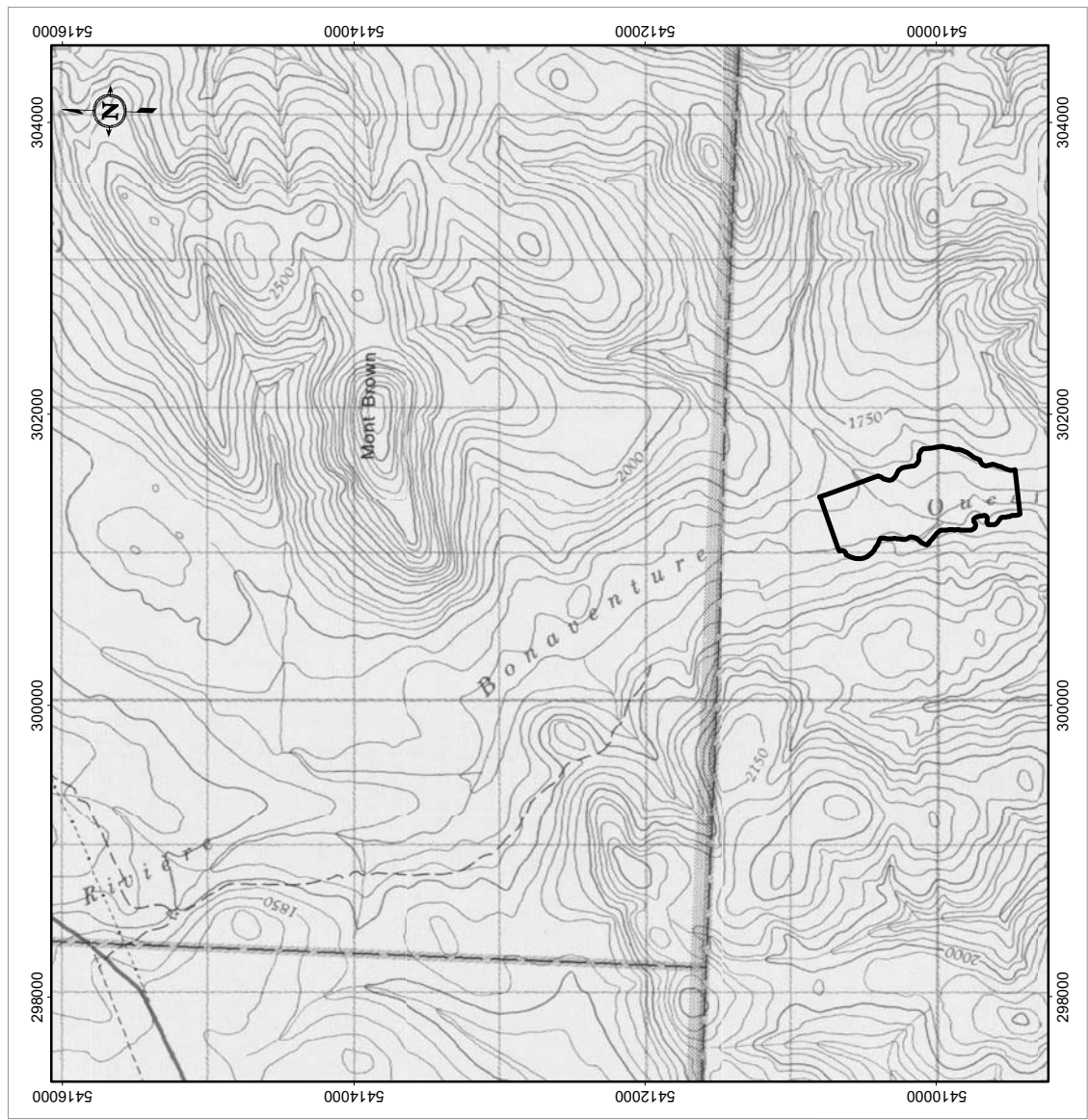
Projection UTM MAD 83, Zone 20 (feuille 22A13)

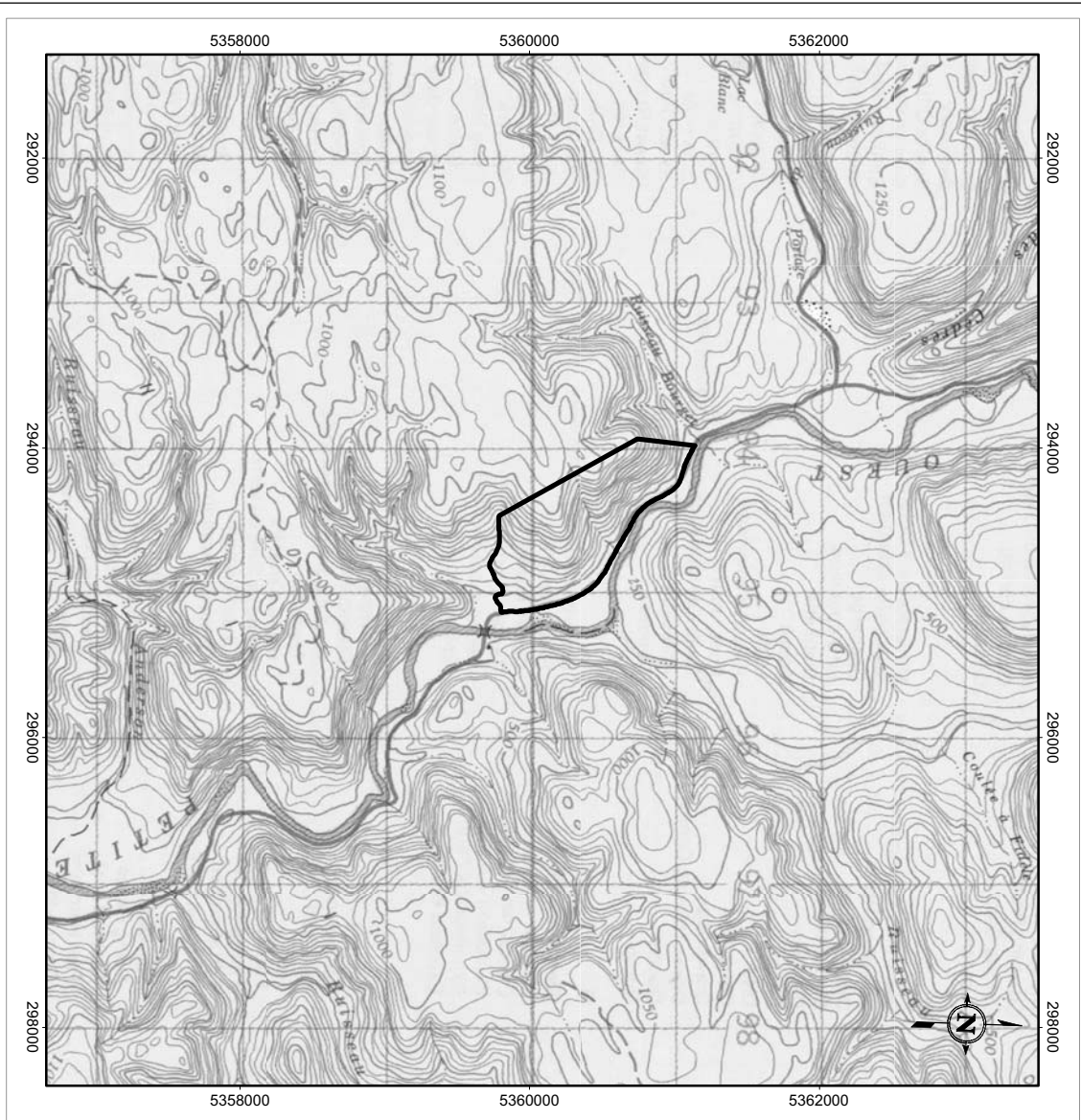
Sources :

Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés



Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004

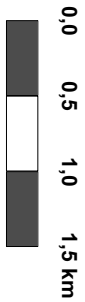




**Soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à
la recherche minière ou
à l'exploitation minière**

**Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne de la
Petite-Rivière-Cascapédia**

Terrain visé par la
soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à la
recherche minière ou à
l'exploitation minière



Projection UTM/NAAD 83, Zone 20 (feuille 22A05)

Sources :

Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du Canada, ministère
des Ressources naturelles, Tous droits réservés

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec

Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004

Soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt refuge de la Rivière-Kazabazua

□ Territoire visé par la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



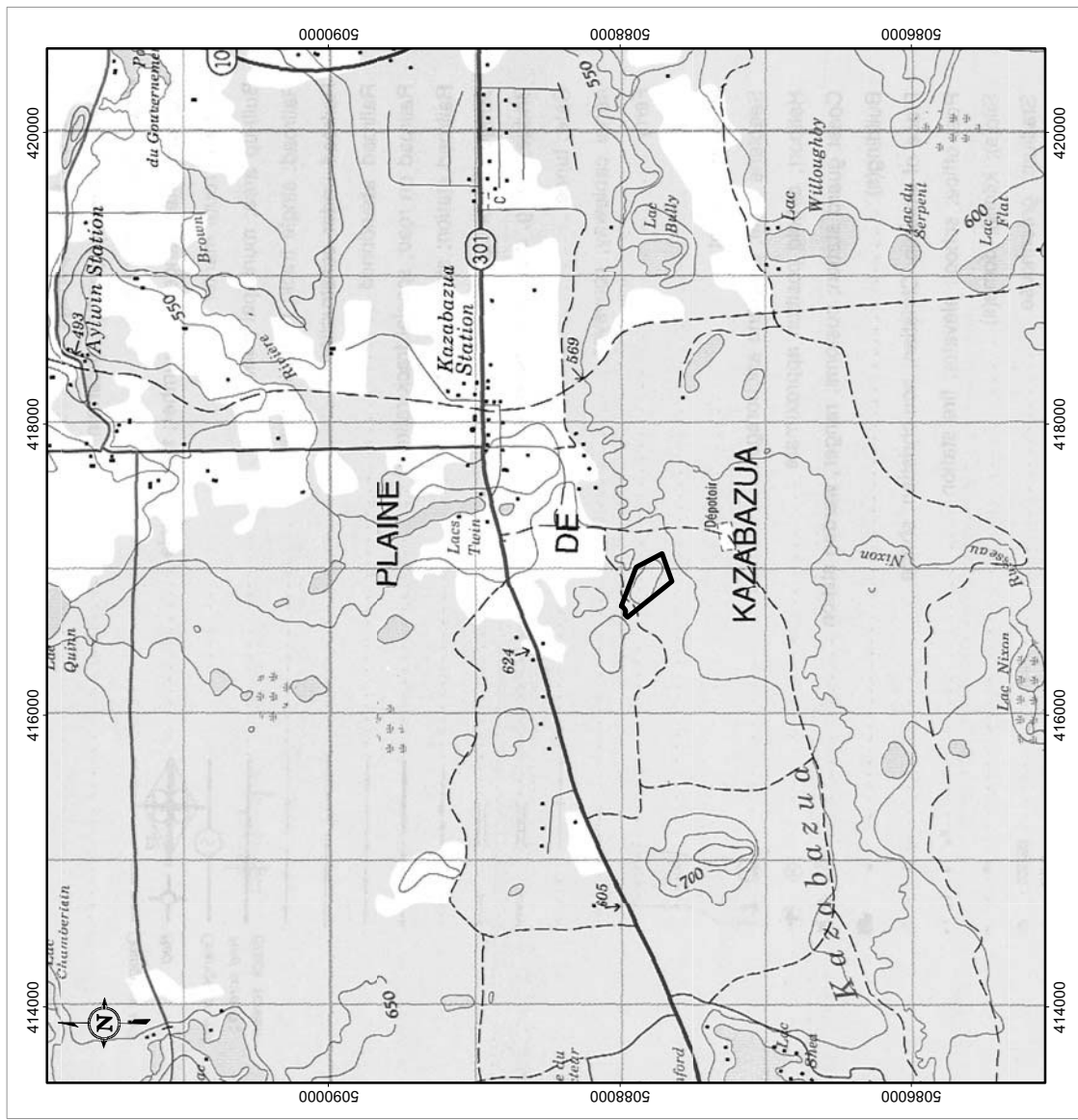
Projection UTM NAD 83, Zone 18 (feuille 31F16)

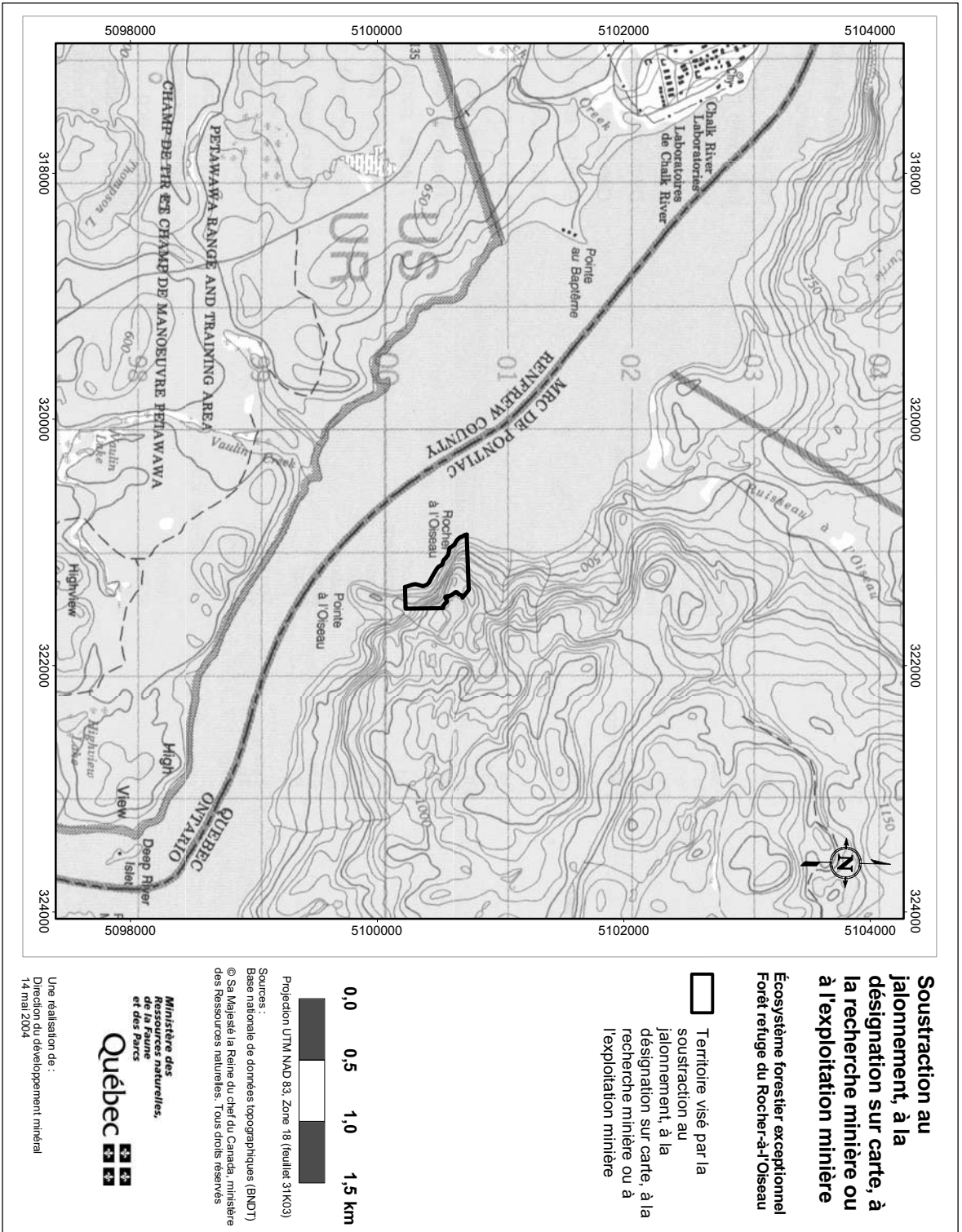
Sources :

Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés



Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004





Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

**Écosystème forestier exceptionnel
Forêt refuge de la Baie-Noire**

□ Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km

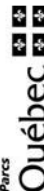


Projection UTM NAD 83, Zone 18 (feuillelet 31.005)

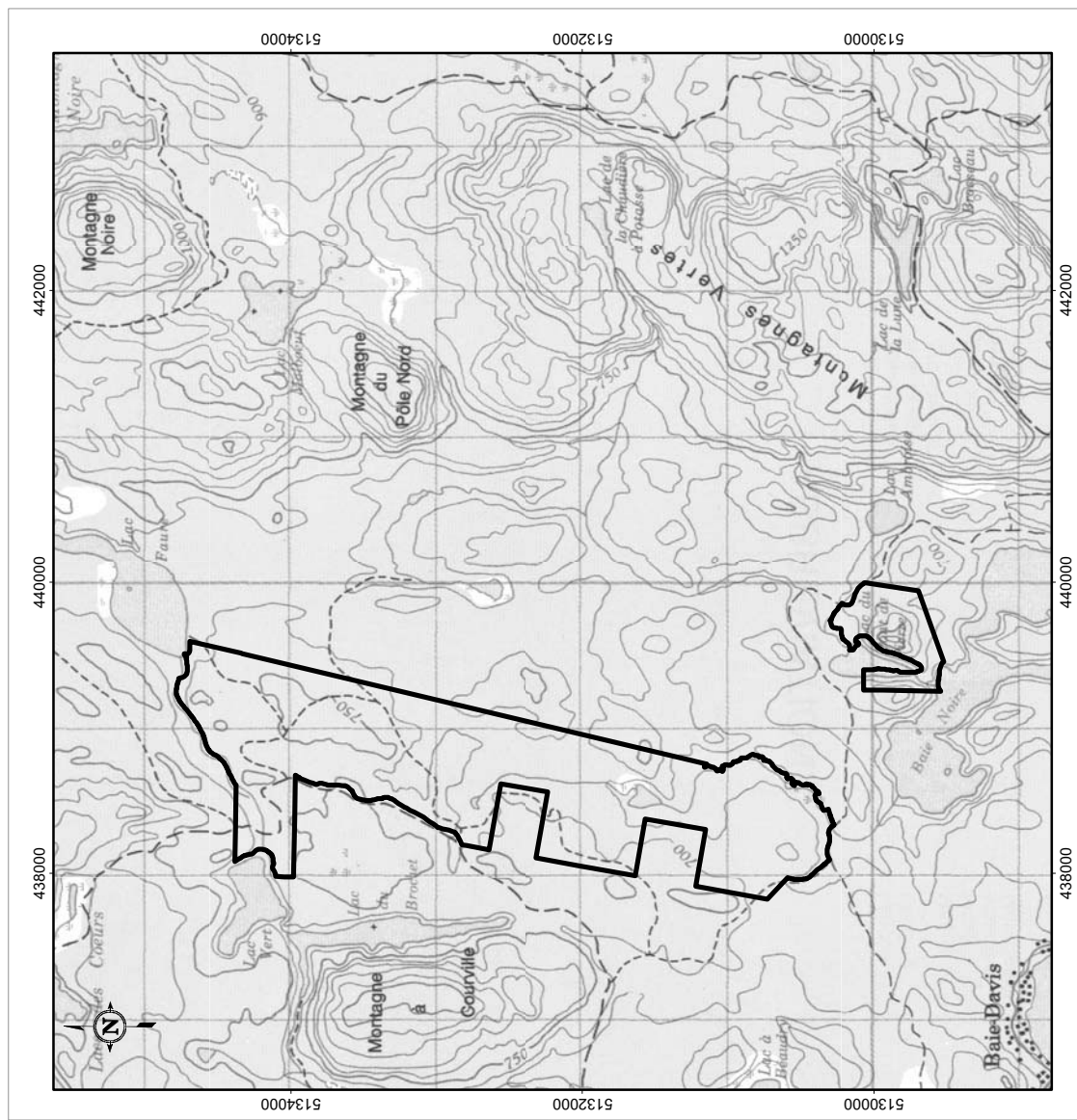
Sources :

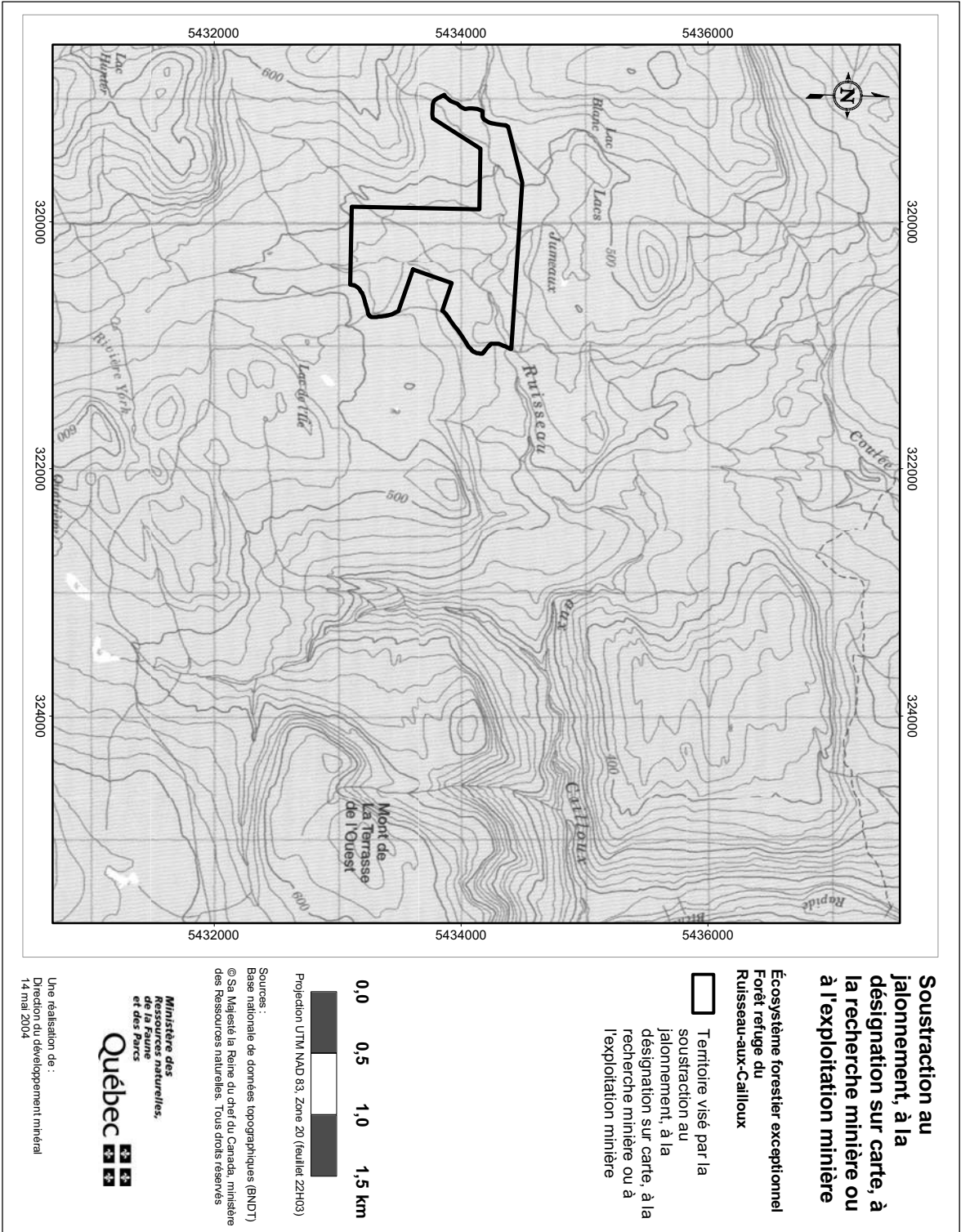
Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés

**Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs**



Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004





Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne du Lac-Émilie



Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km

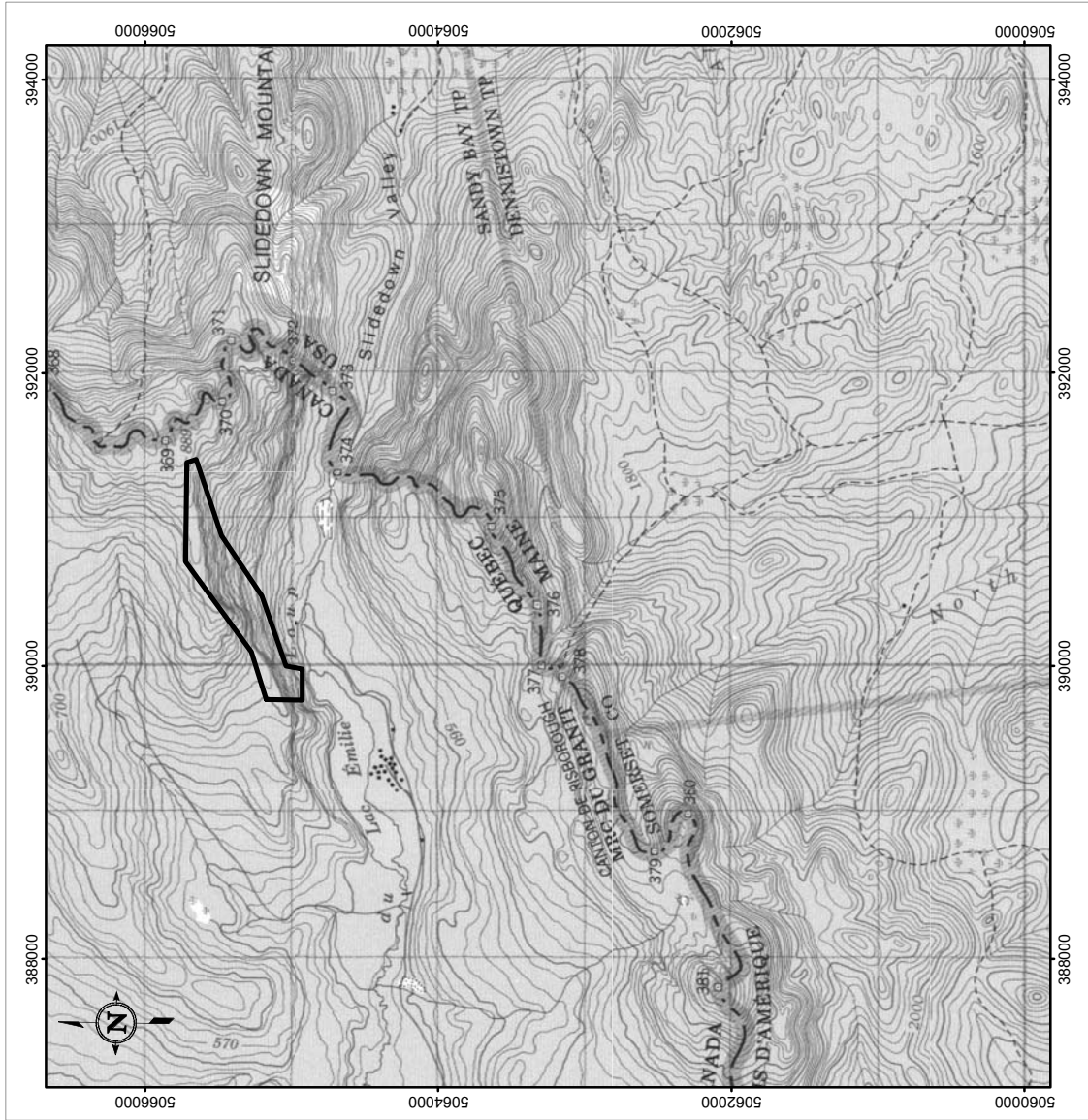


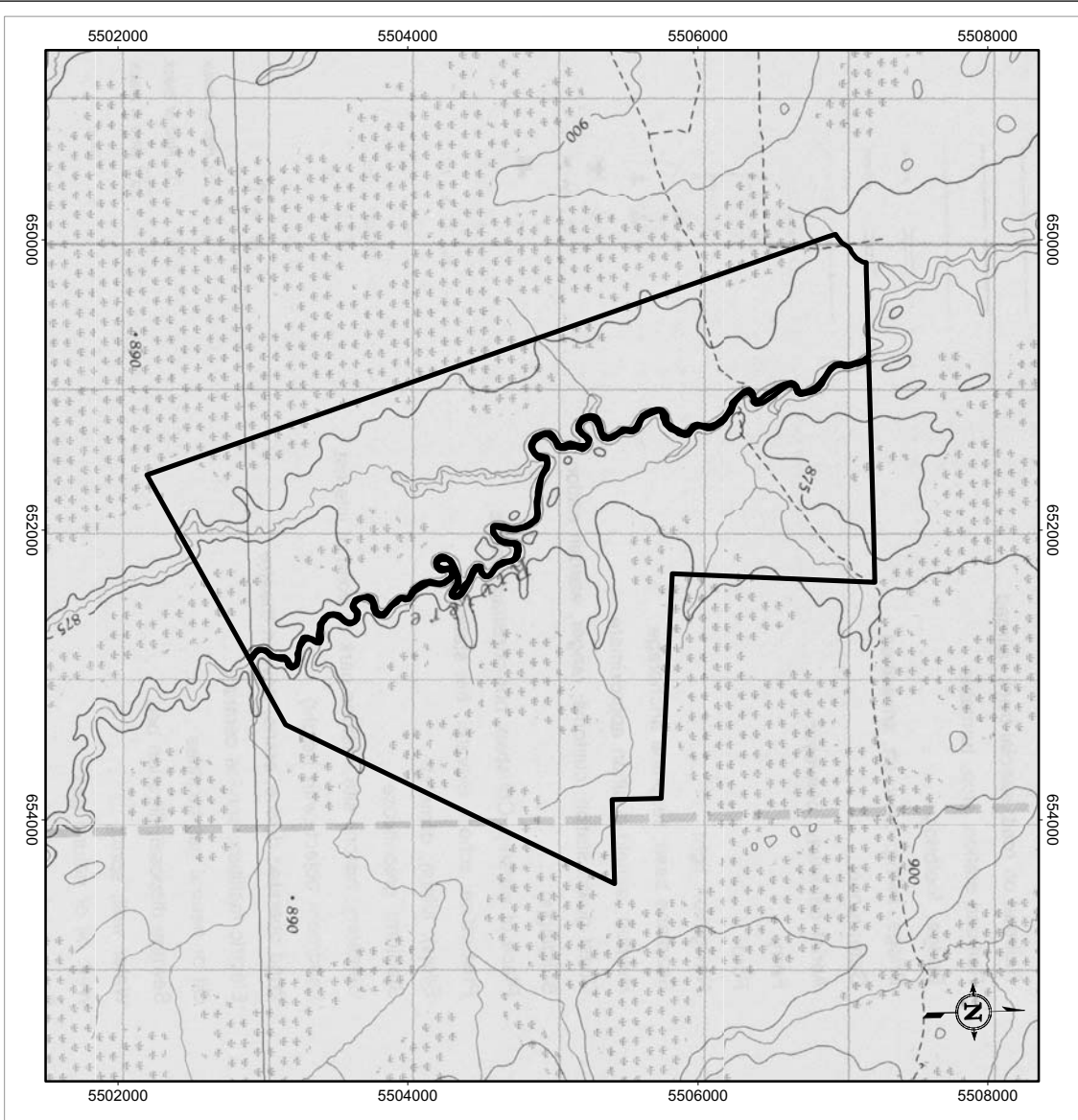
Projection UTM NAD 83, Zone 19 (feuille 21E09)

Sources :
Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés




Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004





**Soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à
la recherche minière ou
à l'exploitation minière**

**Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne de la
Rivière-Mistassouc**

 Territoire visé par la
soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à la
recherche minière ou à
l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



Projection UTM NAD 83, Zone 17 (feuille 32E10)

Sources :

Base nationale de données topographiques (BNTP)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère
des Ressources naturelles. Tous droits réservés

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec

Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004

Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne du Lac-Tremblay

□ Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



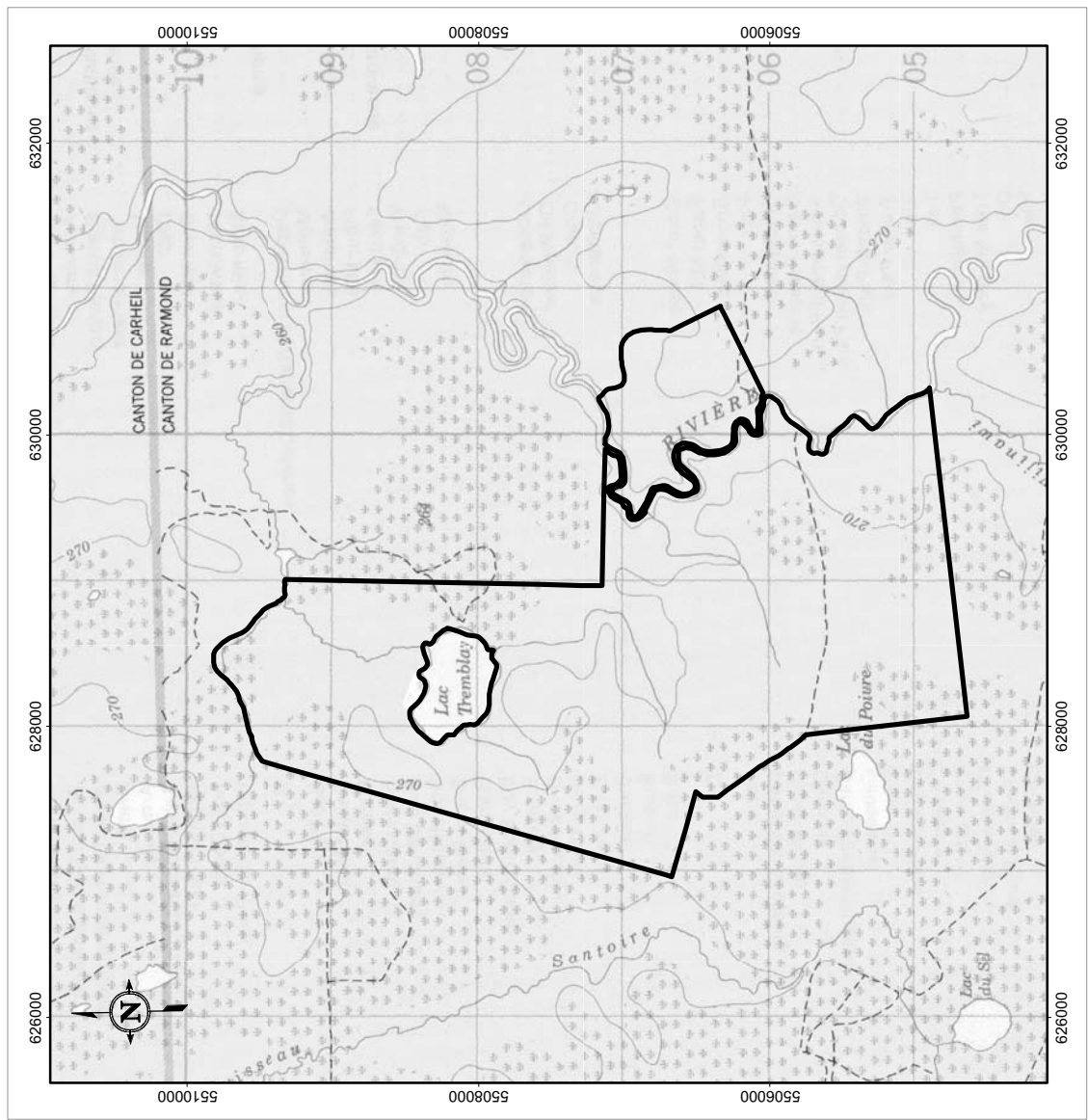
Projection UTM NAD 83, Zone 17 (feuille 32E11)

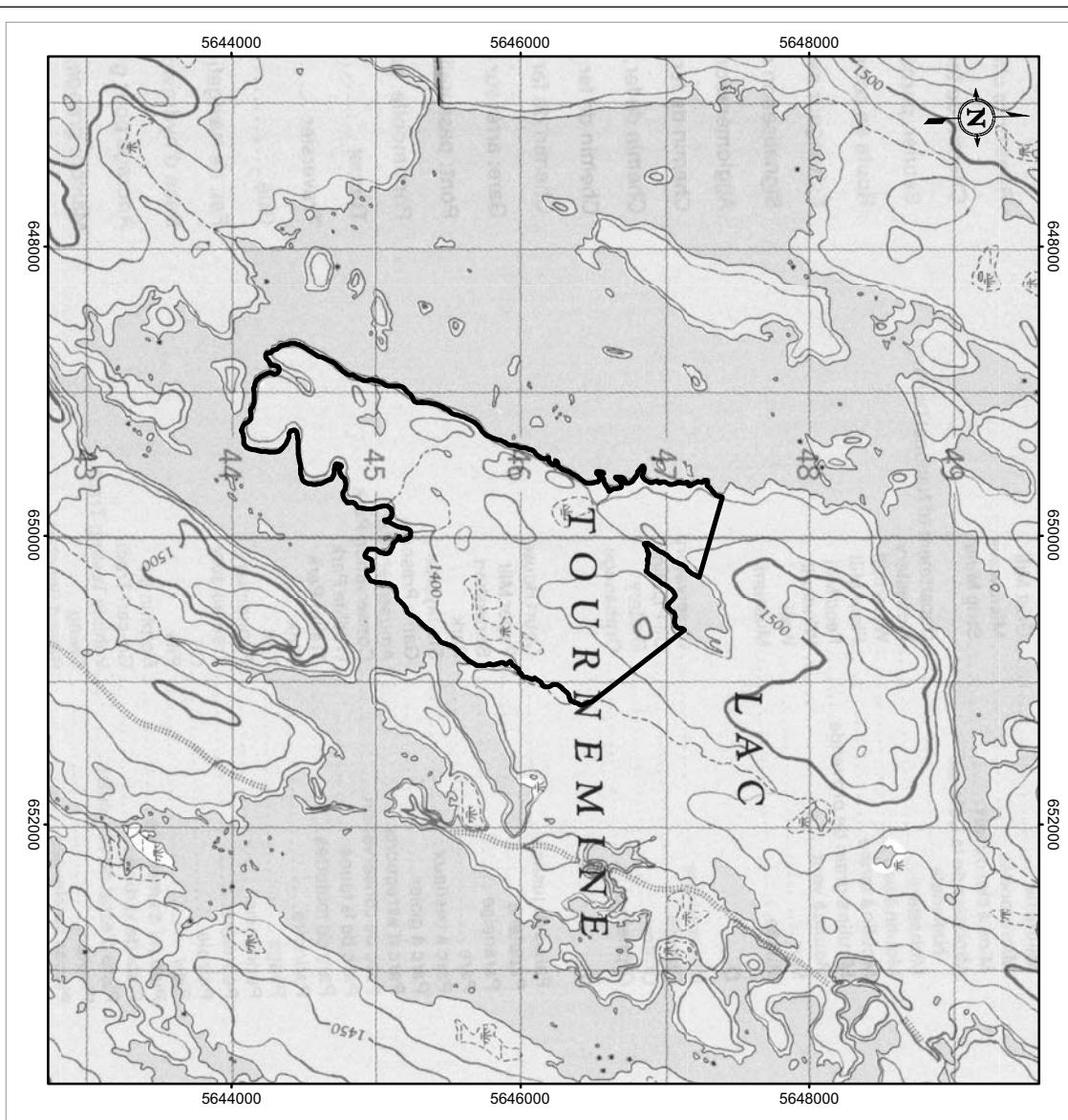
Sources :

Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministre des Ressources naturelles. Tous droits réservés




Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004





**Soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à
la recherche minière ou
à l'exploitation minière**

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne du Lac-Tourne mine

 Territoire visé par la
soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à la
recherche minière ou à
l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



Projection UTM NAD 83, Zone 18 (feuille 32115)

Sources :

Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du Canada, ministre
des Ressources naturelles. Tous droits réservés

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec 

Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004

**Soustraction au
jalonnement, à la
désignation sur carte, à
la recherche minière ou
à l'exploitation minière**

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne du Lac-Blanc

□ Territoire visé par la
soustraction au
jalonnement, à la
désignation sur carte, à la
recherche minière ou à
l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



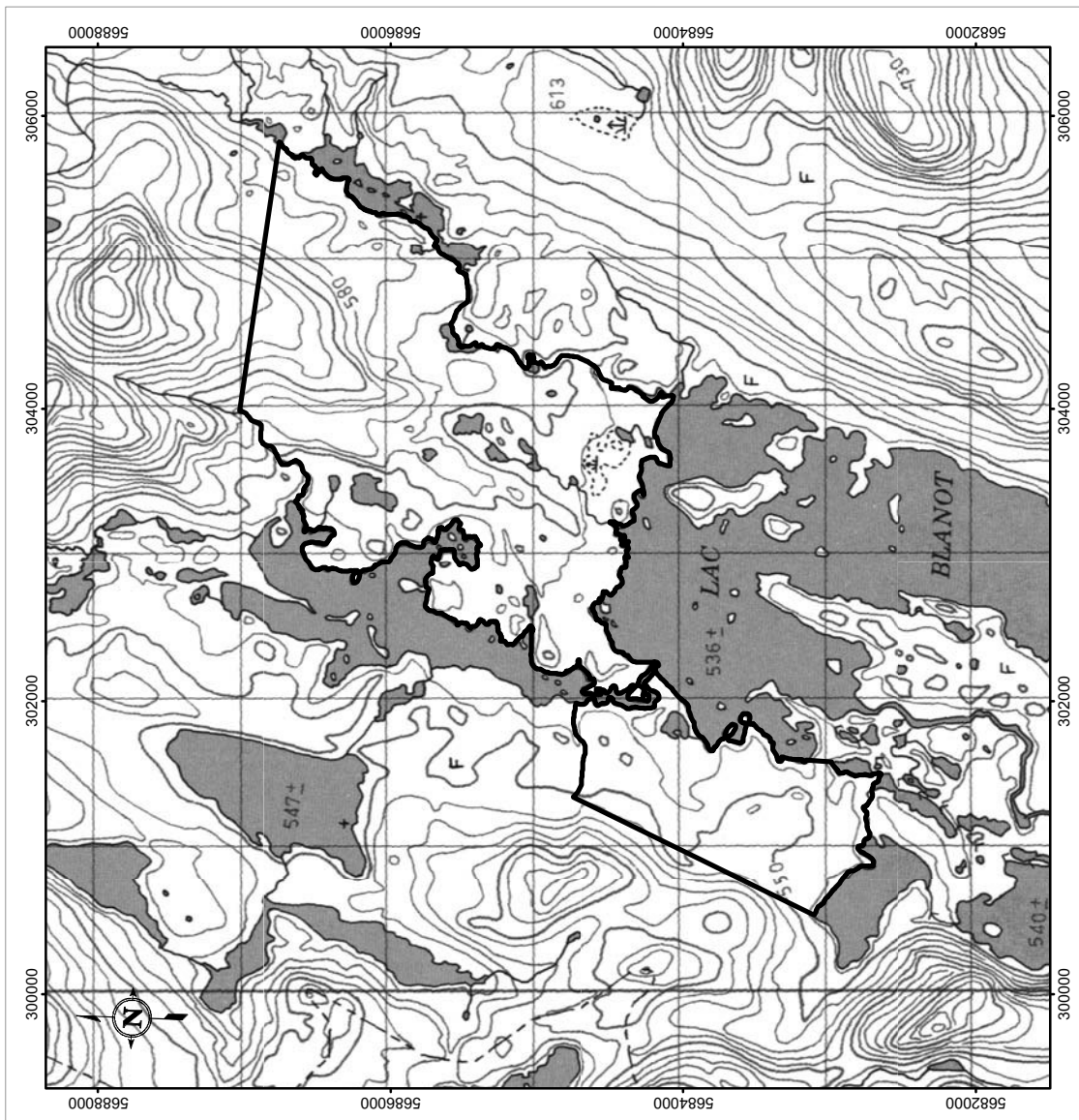
Projection UTM MAD 83, Zone 19 (feuille 22M05)

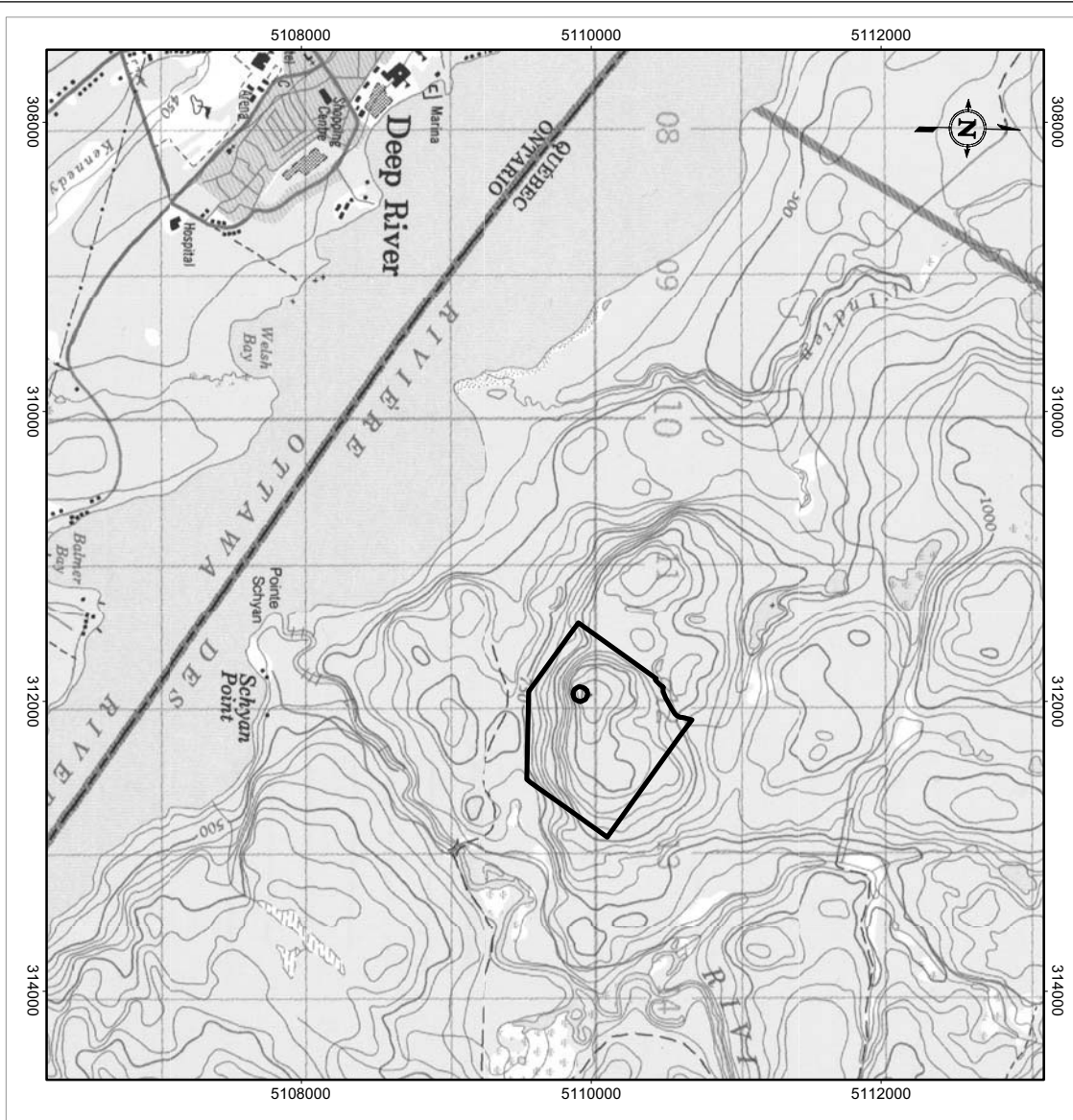
Sources :

Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère
des Ressources naturelles. Tous droits réservés




Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004





**Soustraction au
jalonnement, à la
désignation sur carte, à
la recherche minière ou
à l'exploitation minière**

**Écosystème forestier exceptionnel
Forêt refuge du Mont-Martin**

 Territoire visé par la
soustraction au
jalonnement, à la
désignation sur carte, à la
recherche minière ou à
l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



Projection UTM/NAAD 83, Zone 18 (feuille 31K03)
Sources :
Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministre
des Ressources naturelles. Tous droits réservés

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec

Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004

**Soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à
la recherche minière ou
à l'exploitation minière**

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt refuge du Lac-Fresvay

□ Territoire visé par la
soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à la
recherche minière ou à
l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



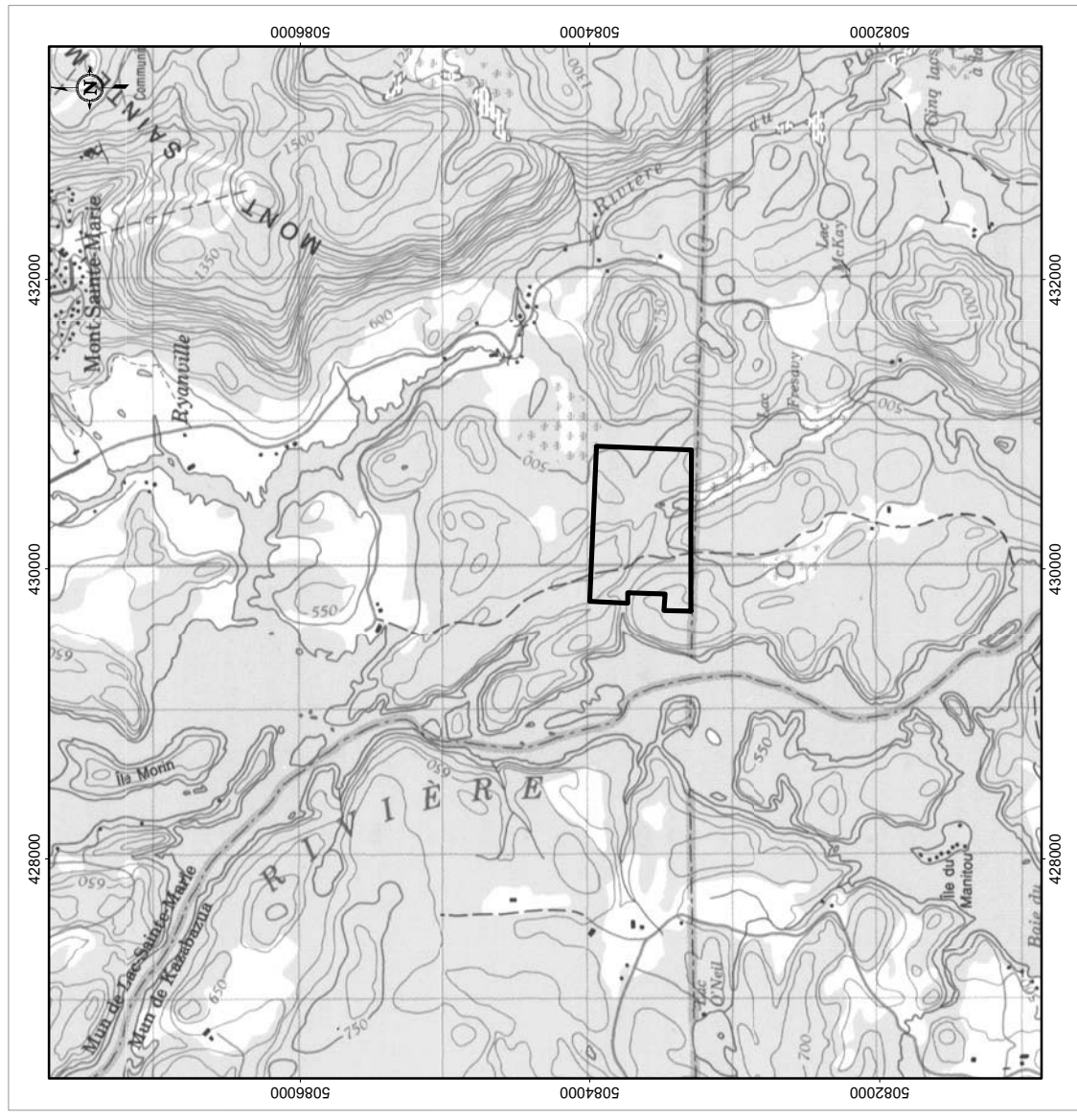
Projection UTM NAD 83, Zone 18 (feuille 31G13)

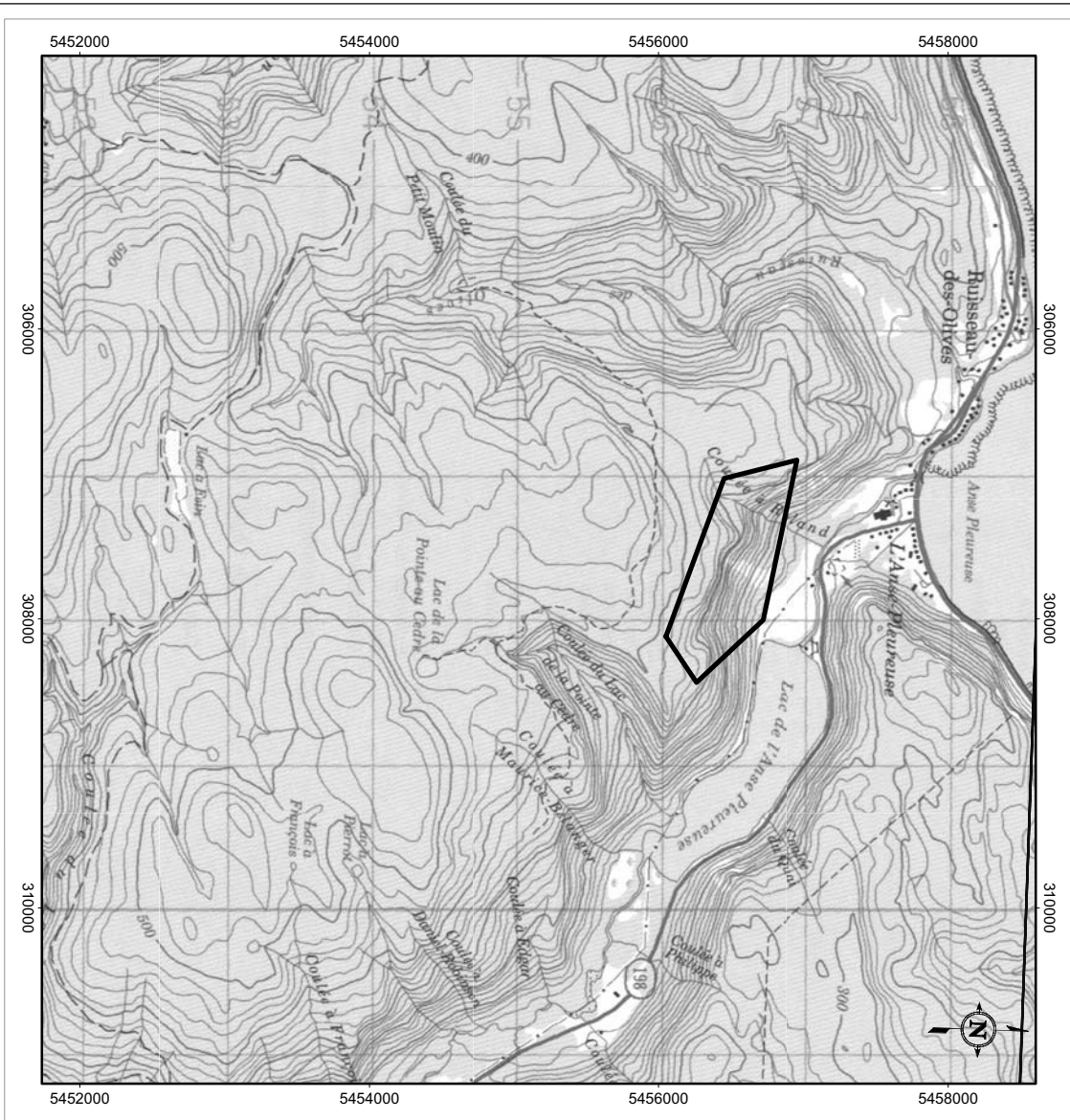
Sources :

Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère
des Ressources naturelles. Tous droits réservés




Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004

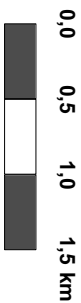




Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Écosystème forestier exceptionnel Forêt refuge de l'Anse-Pleureuse

 Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière



Projection UTM NAD 83, Zone 20 (feuille 22H04)

Sources :
 Base nationale de données topographiques (BNDT)
 © Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministre des Ressources naturelles. Tous droits réservés



Une réalisation de :
 Direction du développement minéral
 14 mai 2004

**Soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à
la recherche minière ou
à l'exploitation minière**

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt refuge du Lac-Hunter

□ Territoire visé par la
soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à la
recherche minière ou à
l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



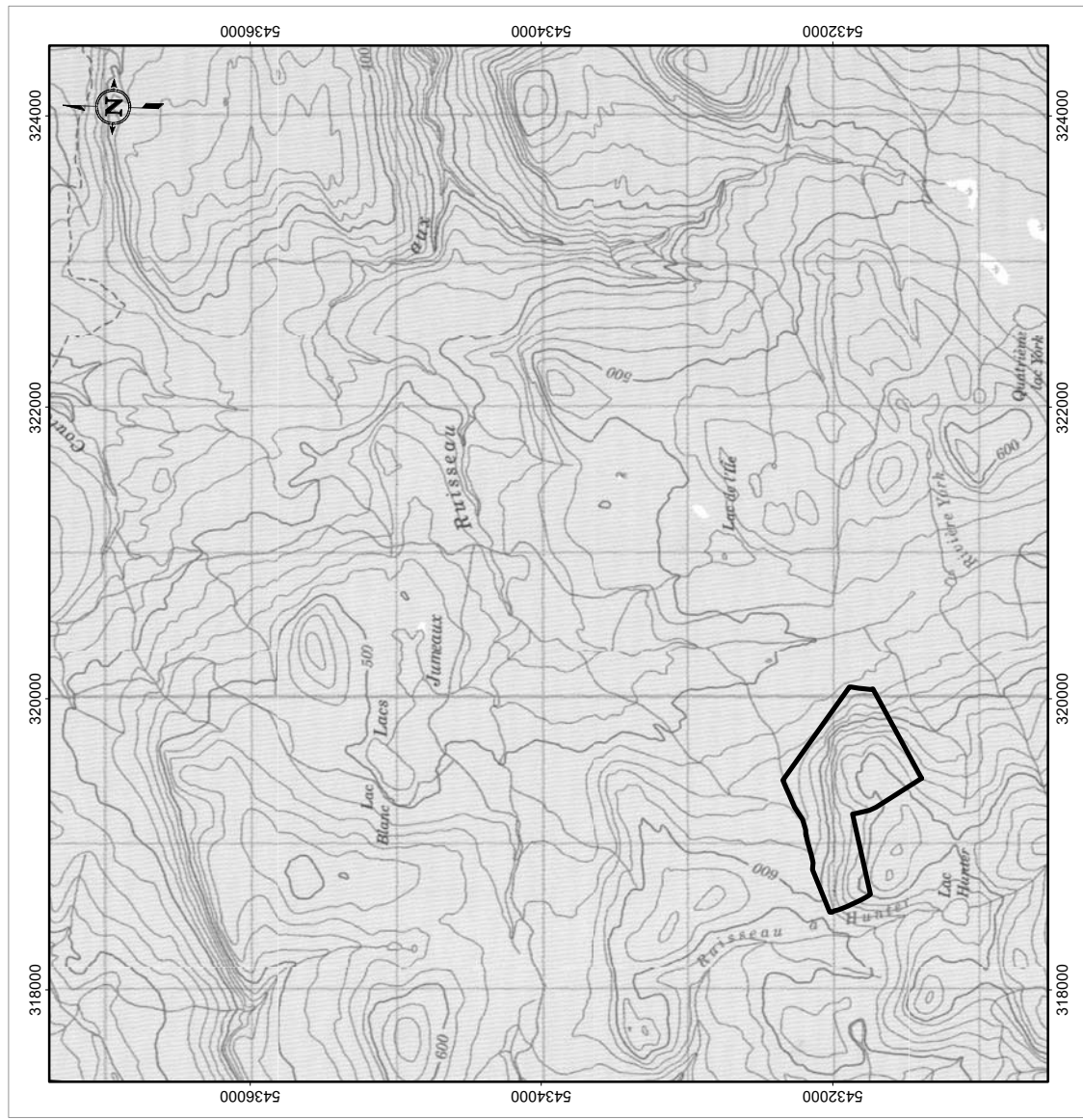
Projection UTM NAD 83, Zone 20 (feuille 22H03)

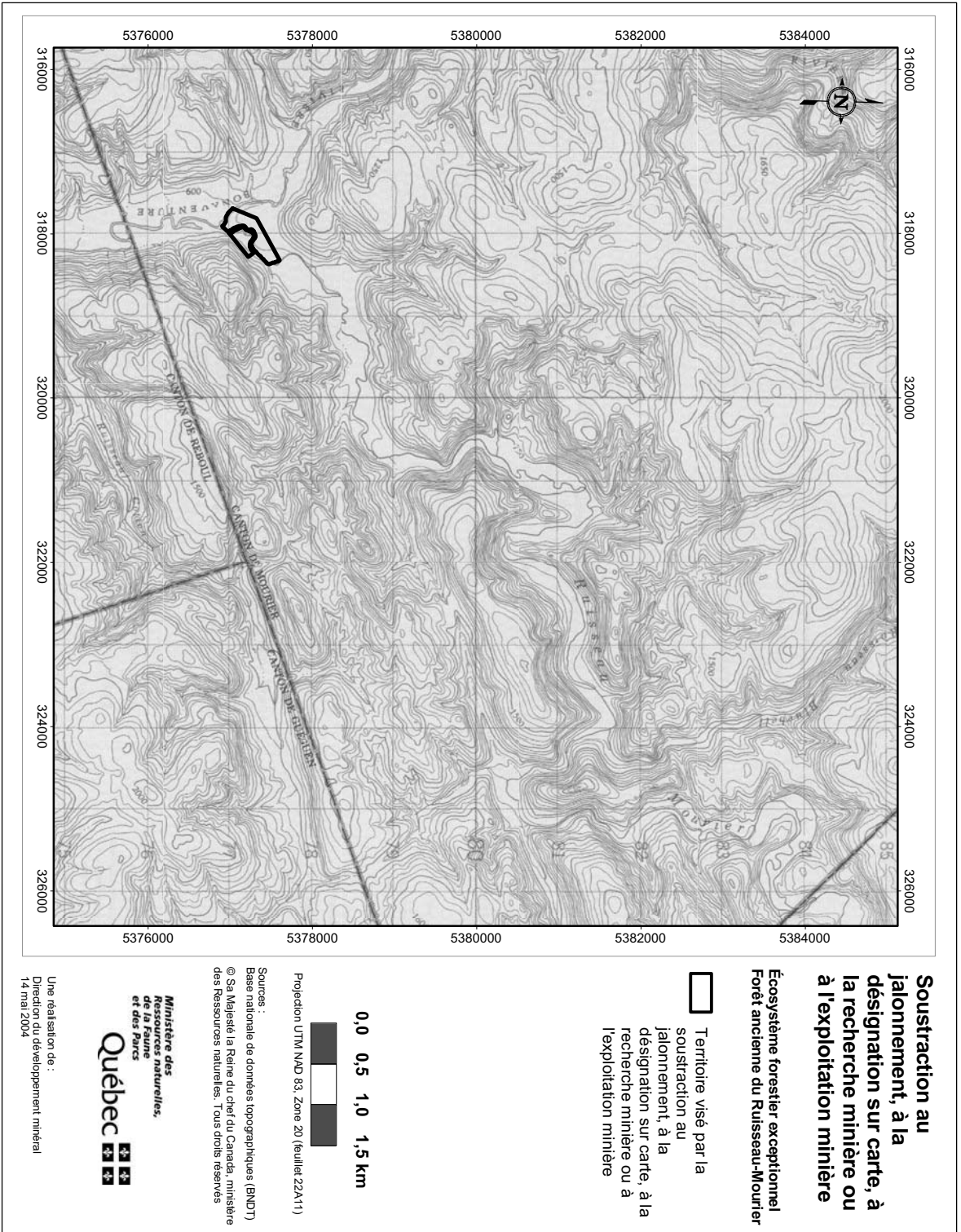
Sources :

Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère
des Ressources naturelles. Tous droits réservés




Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004





Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne de la Rivière-Reboul

 Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



Projection UTM NAD 83, Zone 20 (feuillelet 22A06)

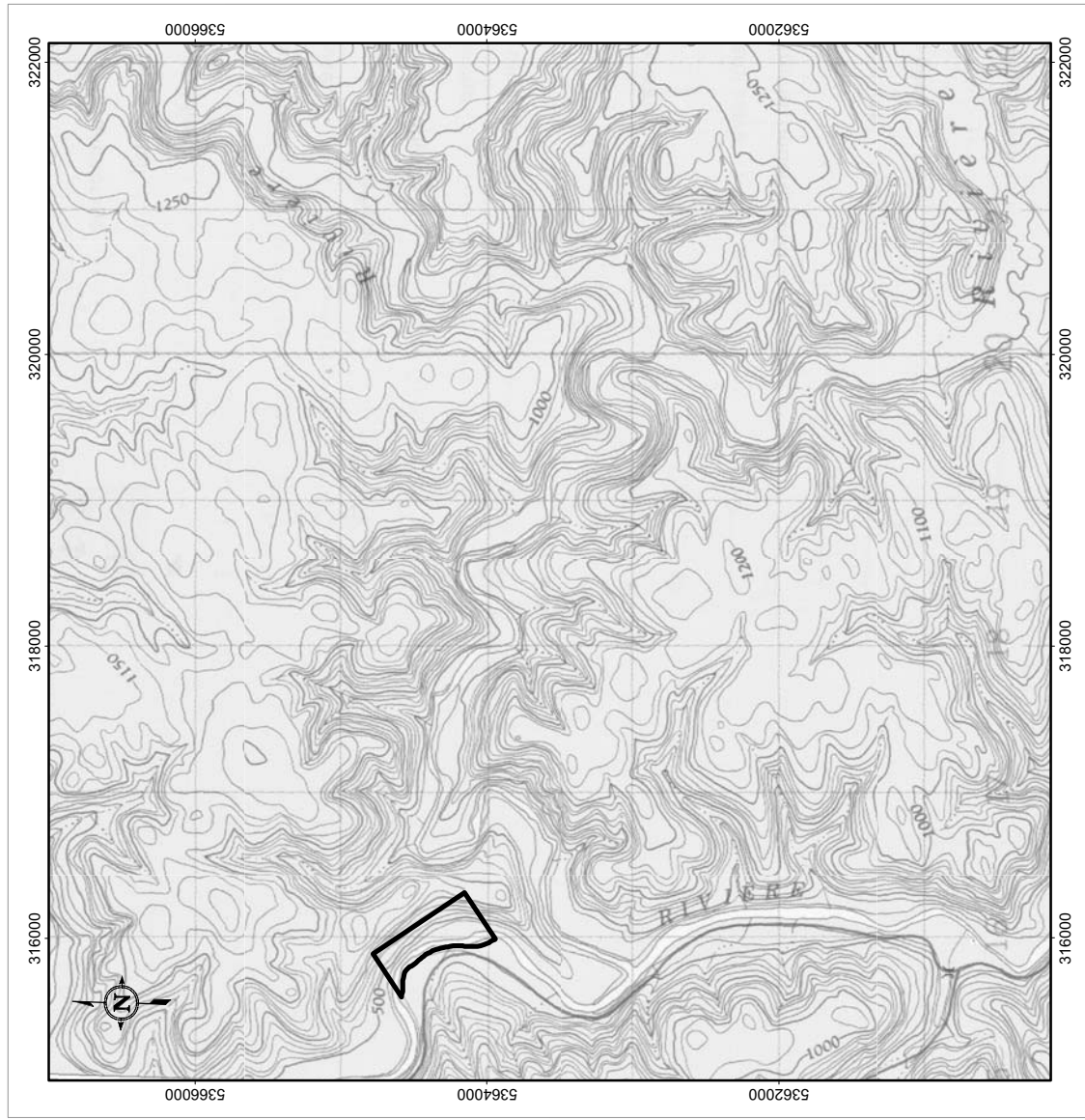
Sources :

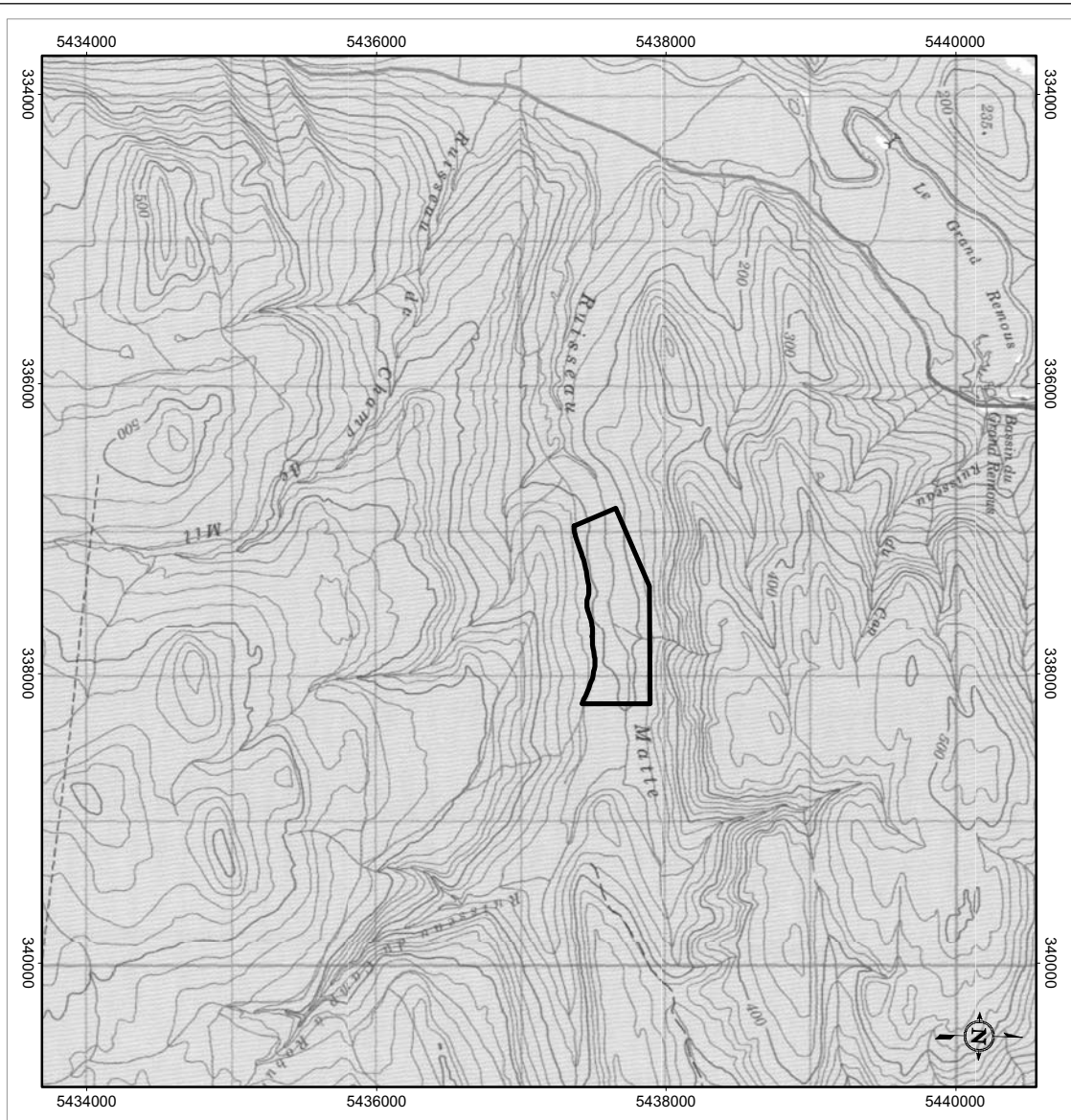
Base nationale de données topographiques (BNDT)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés



Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004





**Soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à
la recherche minière ou
à l'exploitation minière**

**Écosystème forestier exceptionnel
Forêt ancienne du Ruisseau-Matte**

Territoire visé par la
soustraction au
jalonement, à la
désignation sur carte, à la
recherche minière ou à
l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



Projection UTM NAD 83, Zone 20 (feuille 22H03)

Sources :
Base nationale de données topographiques (BNDT)
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère
des Ressources naturelles. Tous droits réservés

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs



Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004

Soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

**Écosystème forestier exceptionnel
Forêt refuge du Mont-de-Davidson**

□ Territoire visé par la soustraction au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0,0 0,5 1,0 1,5 km



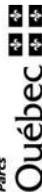
Projection UTM NAD 83, Zone 18 (feuillelet 31F15)

Sources :

Base nationale de données topographiques (BNDT)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministère des Ressources naturelles. Tous droits réservés

**Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs**



Une réalisation de :
Direction du développement minéral
14 mai 2004

